



Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
Observatoire Economique et Social des Pêches
(OESP)



Rapport annuel des statistiques de pêche en Mauritanie

2019
a n n é e





Observatoire Economique et Social

Créé par arrêté N ° 265 du 09 avril 2018

L'Observatoire Economique et Social des Pêches est chargé, en particulier, de:

- Mettre en place un mécanisme permanent de suivi économique et social du secteur des pêches;
- Définir un cadre réglementaire et institutionnel permettant d'assurer le suivi et l'évaluation socio-économique du secteur des pêches et de ses performances;
- Elaborer des cahiers de charges en partenariat dans le cadre de partenariat avec les producteurs et les utilisateurs des données du secteur;
- Assurer la publication régulière des notes de conjoncture et des rapports sur les performances du secteur de la pêche et sa contribution à l'économie nationale;

Composition du Comité technique de l'Observatoire Economique et Social des Pêches

Président:

Secrétaire général du ministère de la pêche et de l'économie maritime

Membres:

- Le Commandant de la Garde Côtes Mauritaniennes;
- LE Directeur Général de l'Exploitation des Ressources Halieutiques;
- Le Directeur de la Marine Marchande;
- Directeur de l'Aménagement des Ressources Halieutiques et des Etudes;
- Le Directeur de Développement et de Valorisation des produits de Pêches;
- Le Directeur de la Pêche Continentale et de la Pisciculture;
- Directeur de la Programmation et de la Coopération;
- Un représentant de l'IMROP;
- Un représentant de l'OISPA;
- Un représentant de la Société Mauritanienne de Commercialisation des Poissons (SMCP);
- Un représentant du Ministère Chargé de l'Economie;
- Un représentant de la Banque Centrale de Mauritanie;
- Le Coordonnateur du PRAO;
- Un représentant de l'Office National des Statistiques (ONS);
- Un représentant de la Confédération Nationale du Patronat Mauritanien;

Equipe de travail de l'Observatoire Economique et Social des Pêches

Coordinateur : Abderrahmane Boujoumaa

Responsable des statistiques et des recherches: Dadah Ahmed Babou

Experts:

- Ahmedou Mohamed El Moustapha, expert halieute

En plus du personnel d'appui de l'OESP.



Table des matières

Tableaux	4
Figures	5
Introduction	6
I.1. Potentiel	8
I.1.1. Captures admissibles par pêcherie	8
I.1.2. Exploitation des quotas	8
I.2. Droits d'usage	9
I.2.1 Droits de concession par pêcherie	9
I.2.2. Concessions par segment	10
I.3. Captures réalisées	11
1.3.1. Captures par segment	11
1.3.2. Composition des captures hauturières et côtières	11
1.3.3. Captures artisanales	12
II. Exportations des produits de la pêche	14
II.1. Volume des exportations	14
II.2. Valeurs des exportations	20
III.1 La valorisation des produits	26
III.2 Emploi du secteur	27
III.2.1. Emploi à bord par segment	27
III.2.2. Emploi à bord national et étranger	27
III.3. La valeur ajoutée	28
III.4. Recettes publiques du Secteur	29
III.4.1. Recettes en ouguiyas	29
III.4.2. Recettes en devises	30
III.5. La consommation du poisson	31
IV. Pêche Continentale : Mare de Mahmouda	34
Conclusion	36
Annexes	37
Acronymes	39
Définitions	40
Les données utilisées et leurs sources	41

Tableaux

Tableau 1.	Potentiel permissible 2019 par pêcheurie	8
Tableau 2.	Nombre de concessions par pêcheurie	9
Tableau 3.	Nombre de concessions par segment et par pêcheries	10
Tableau 4.	Captures totales annuelles par segment (T)	11
Tableau 5.	Contributions par pêcheurie hauturière	11
Tableau 6.	Quantités des produits exportés (T)	14
Tableau 7 :	Répartition de la contribution au volume des exportations par pays	17
Tableau 8 :	Contribution par pays aux volumes d'exportations des démersaux	17
Tableau 9 :	Contribution par pays aux volumes d'exportation de la farine de d'huile de poisson	18
Tableau 10 :	Contribution par pays aux volumes d'exportations	19
Tableau 11 :	Contributions aux exportations par type de grande destination	21
Tableau 12 :	Contributions aux valeurs des exportations par pays	22
Tableau 13 :	Principaux pays	23
Tableau 14 :	Evolution des usines agréées et des capacités de stockage	26
Tableau 15 :	Emploi à bord par segment	27
Tableau 16 :	Nombre de marins nationaux et étrangers	27
Tableau 17 :	Evolution de la valeur ajoutée de l'activité des pêches (millions MRO)	28
Tableau 18:	Recettes du secteur de la pêche (Milliards MRU)	29
Tableau 19:	Evolution de la contribution en devises, issues de l'exportation des produits (en Millions USD)	30
Tableau 20:	Volumes de poisson distribués par la SNDP (par Kg)	32

Figures

Figure 1.	Quotas exploités par pêcherie	8
Figure 2 :	Evolution de nombre de concessions par pêcherie (2016 -2019)	9
Figure 3.	Nombre de concessions par pêcherie (2016 -2019)	9
Figure 4 :	Répartition des concessions par pêcherie en 2019	9
Figure 5 :	Concessions du segment artisanal par pêcherie	10
Figure 6 :	Concessions du segment côtier par pêcherie (2016 – 2019)	10
Figure 7 :	Concessions du segment hauturier par pêcherie (2016 – 2019)	10
Figure 8 :	Captures totales par segment de pêche (2013 – 2019)	11
Figure 9 :	Captures hauturières par pêcherie et côtière hors ST (2013-2019)	12
Figure 10 :	Captures mensuelles de la pêche hauturière et côtière en 2019	12
Figure 11 :	Composition spécifique des captures de la pêche artisanale en 2019	12
Figure 12 :	Evolution des volumes des exportations par pêcherie et par type de produits (congelés/histogramme)	14
Figure 13 :	Volume des exportations mensuelles par destination	14
Figure 14 :	Volume mensuels exportés par type de produit (congelés en histogramme)	15
Figure 15 :	Volume des exportations par type de produit et par principales destinations	15
Figure 16 :	Volume des exportations par grande catégorie liée aux marchés de destination	16
Figure 17 :	Volume (T) des exportations des céphalopodes par marché de destination	16
Figure 18 :	Volume mensuel des exportations par principales destinations	17
Figure 19 :	Volume des exportations des démersaux par marché de destination	17
Figure 20 :	Volumes d’exportations mensuelles par marché de destination	17
Figure 22 :	Volumes mensuels des exportations par grande destination	18
Figure 23 :	Volumes des exportations mensuelles de farine de l’huile de poisson par pays	18
Figure 24 :	Volume des exportations mensuelles de «Divers-Congelés» par marchés	18
Figure 25 :	Volumes des exportations par principaux pays de destination	19
Figure 26 :	Volumes des exportations mensuelles des pélagiques par continent	19
Figure 27 :	Volumes des exportations mensuelles des pélagiques par pays	19
Figure 28 :	Liaison produit destination des volumes d’exportations	20
Figure 29 :	Volumes des exportations mensuelles par pays	20
Figure 30 :	Valeurs des exportations annuelles par type de produit	20
Figure 31 :	Valeurs des exportations mensuelles	21
Figure 32 :	Valeur des exportations par type de produit et de grande destination	21
Figure 33 :	Valeur des exportations mensuelles par grande destination	22
Figure 34 :	Valeur des exportations par principaux pays	22
Figure 35 :	Exportation mensuelle par continent	22
Figure 36 :	Valeurs mensuelles des exportations par pays	23
Figure 37 :	Valeurs mensuelles des exportations de la farine et de l’huile de poisson	23
Figure 38 :	Valeurs mensuelles des exportations de farine et d’huile de poisson par pays	23
Figure 39 :	Valeurs mensuelles des exportations du congelé	24
Figure 40 :	Valeurs mensuelles des exportations du congelé par pays	24
Figure 41 :	Valeurs d’exportations d’autres pays par grande destination	24
Figure 42:	Evolution de nombre d’usine	26
Figure 43:	Emploi à bord par segment	27
Figure 44:	Nombre de marins embarqués nationaux et étrangers	27
Figure 45:	Evolution de la valeur ajoutée et le PIB	28
Figure 46:	Evolution de la croissance de la valeur ajoutée	28
Figure 47:	Répartition des recettes du Secteur	29
Figure 48:	Evolution du poids des recettes du secteur	29
Figure 49:	Evolution des recettes en devises	30
Figure 50:	Répartition géographique des quantités distribuées en 2019	31
Figure 51:	Evolution des quantités de poisson distribuées par la SNDP	31
Figure 52:	La mare de Mahmouda	34

Introduction

La Mauritanie dispose d'une façade maritime parmi les plus poissonneuses au monde et une Zone Economique Exclusive (ZEE) qui s'étale sur plus de 750 km de long et 200 miles nautiques de large.

La Mauritanie dispose d'énormes potentialités en milieu continental grâce à la disponibilité de plusieurs dizaines de plans d'eau permanents et saisonniers à l'intérieur du pays. Sur ce plan, en plus de la rive fluviale de 850 km de longueur, le pays dispose de plus de 3500 km² de plaines inondables dont plus de 25 plans d'eau permanents localisés principalement au sud et sud-est du pays.

Le secteur des pêches constitue un des principaux piliers de l'économie nationale en raison de sa contribution aux équilibres macroéconomiques du pays, de sa dynamique de croissance et de son apport dans la création d'emplois et à la sécurité alimentaire.

Les ressources halieutiques nationales sont exploitées par trois segments à savoir : le segment hauturier, le segment côtier et le segment artisanal. Ce dernier est réservé exclusivement aux pêcheurs nationaux, de même que la pêcherie de poulpe est réservée aux flottes nationales (artisanale, côtière et hauturière).

Le mode d'accès à la ressource se caractérise par une gestion de pêche introduisant un système d'accès fondé sur les mécanismes de quotas. Ce mode de gestion impose un suivi rapproché et régulier permettant de rendre compte à tout moment de l'évolution des prélèvements de la ressource et l'état de l'exploitation des quotas individuels et globaux.

De ce cadre, il a été retenu, entre autres, d'asseoir une fonction de pilotage stratégique qui a pour mission principale de mettre en place un dispositif permanent pour le suivi et l'évaluation des activités du secteur à travers le traitement, l'analyse et la publication des statistiques, dans le but de rendre disponible, en temps opportuns, les informations pertinentes pour toute fin utile.

Rapport annuel des statistiques
Observatoire Economique et Social des Pêches(OESP)

Première partie: Pêche Maritime

Première partie



I.1. Potentiel

I.1.1. Captures admissibles par pêche

Dans l'objectif de préservation des ressources et garantir un équilibre entre le potentiel biologique des stocks de poissons concernés et les capacités de pêche qui l'exploitent, le cadre juridique d'aménagement et de gestion des pêcheries a limité le niveau d'extraction d'une ressource à son potentiel permisible (MSY). Un Total Admissible de Capture (TAC), déduit du MSY, est déterminé annuellement pour les différentes pêcheries par les scientifiques de l'institution nationale chargée de la recherche océanographique (IMROP). A cet effet, un droit d'accès à la ressource est concédé pour extraire une quantité déterminée (quota) pour une pêche définie et dans le cadre d'une zone délimitée suivant le segment de pêche. Dans ce cadre, un quota est attribué aux concessionnaires, en fonction de l'état de la ressource ciblée et du niveau d'invest-

tissement consentis, de manière à assurer une maximisation de profit et continuité de l'activité.

Le tableau 1 indique le potentiel permisible et les Capture admissible par pêcheries et espèces qui ont été appliqués en 2019.

Tableau 1. Potentiel permisible 2019 par pêche

		TAC
CEPHALOPODES	Poulpe	32 700
	Calamar	6000
	Seiche	4000
CREVETTES		7200
DEMERSAUX		87 000
MERLU		10093
PELAGIQUES		1 353 000
CRABES		400
THON		24 000
LANGOUSTE ROSE		240
PRAIRES		350 000
Total (tonnes)		1 874633

Source : DARE

I.1.2. Exploitation des quotas

Les quotas globaux attribués en 2019 ont augmenté de 414.000 tonnes par rapport à 2018. Cette augmentation concerne principalement les pélagiques, les démersaux et les céphalopodes. Cependant, le niveau d'exploitation global des quotas attribués en 2019 n'a pas suivi ce changement et est resté aux environs de 1.700.000 tonnes.

Au niveau du taux d'exploitation, on constate une

diminution apparente de 16% par rapport à 2018 due aux attributions non exploitées.

On observe enfin que seule l'augmentation du quota des céphalopodes a donné lieu à un accroissement significatif de leur exploitation (16% soit 6298 tonnes) comparé au niveau d'exploitation de 2018. Les concessions de langouste, crevette et crabe attribués ont été mises en exploitation à 100%. (Figure1).

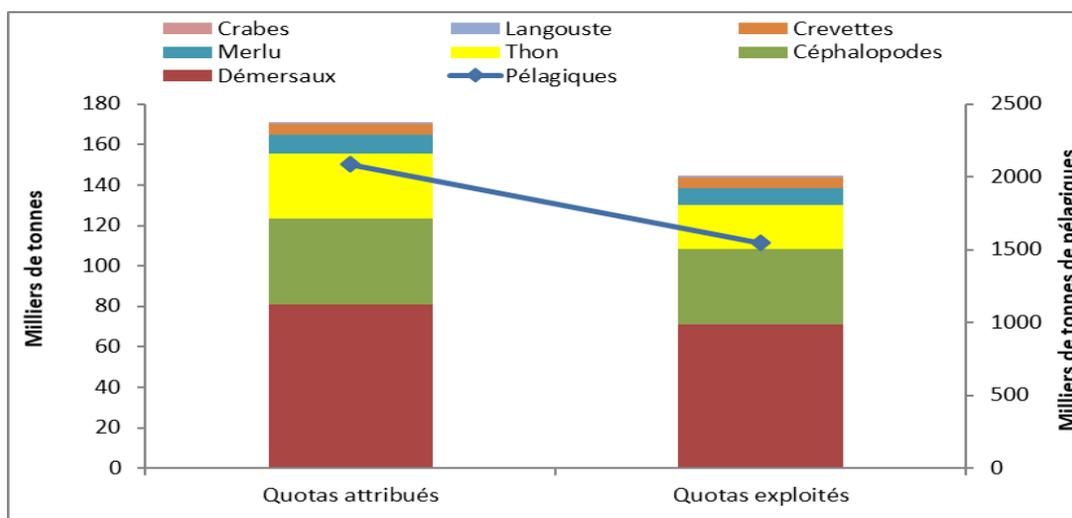


Figure 1. Quotas exploités par pêche

I.2. Droits d'usage

I.2.1. Droits de concession par pêcheurie

Un total de 14624 concessions de pêche a été octroyé en 2019 par le département contre 12998 concessions en 2018 soit une augmentation de 12,5% (Tableau 3). Les concessions céphalopodières dominent largement par 46% soit 6676 concessions suivies par la nouvelle rubrique de pêcheurie «crustacés» par 30% soit 4449 concessions et les pélagiques par 22% soit 3255 concessions. Les autres pêcheries telles que la langouste rose, les mollusques et crabes de fond représentent moins de 2% (figure 2 et 3).

Tableau 2. Nombre de concessions par pêcheurie

	2016	2017	2018	2019
Pélagiques	1 717	2 134	3 900	3255
Céphalopodes	4 972	5 557	6 489	6676
Démersaux	3 559	3 197	2 511	93
Crustacés				4449
Langouste rose				53
Mollusques				86
Autres	236	217	98	14
Total	10 484	11 105	12 998	14 625

Source : DARE

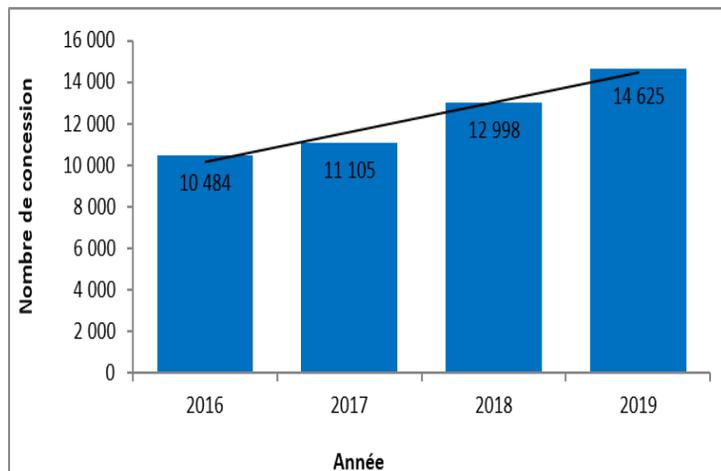


Figure 2 : Evolution de nombre de concessions par pêcheurie (2016 -2019)

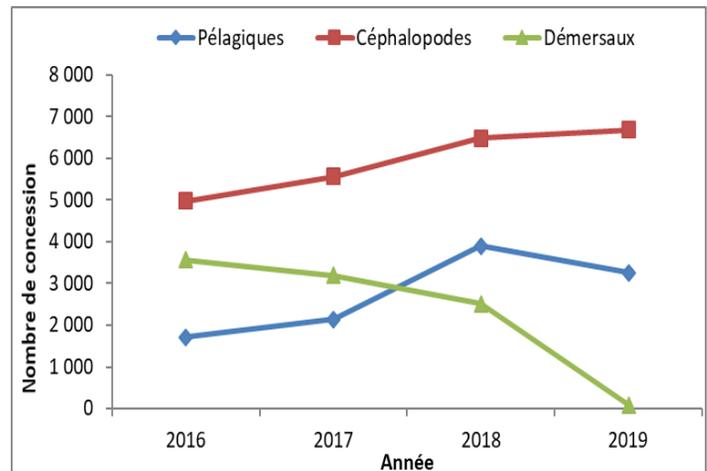


Figure 3 : Concessions par pêcheurie (2016 -2019)

L'évolution du nombre de concessions entre 2016 et 2018 montre une tendance à la hausse pour les céphalopodes et les pélagiques et une baisse pour les démersaux. Par rapport aux

années précédentes, la période 2016-2018 a fait l'objet d'une nette augmentation pour les céphalopodes et les pélagiques.

En 2019, les attributions ont diminué voire chuté fortement comme pour le cas des démersaux (Figure 3 et 4). Cette chute pourrait être expliquée par le transfert d'un grand nombre de ces concessions vers la pêcheurie de Crustacés. La diminution concerne également la rubrique des autres pêcheries.

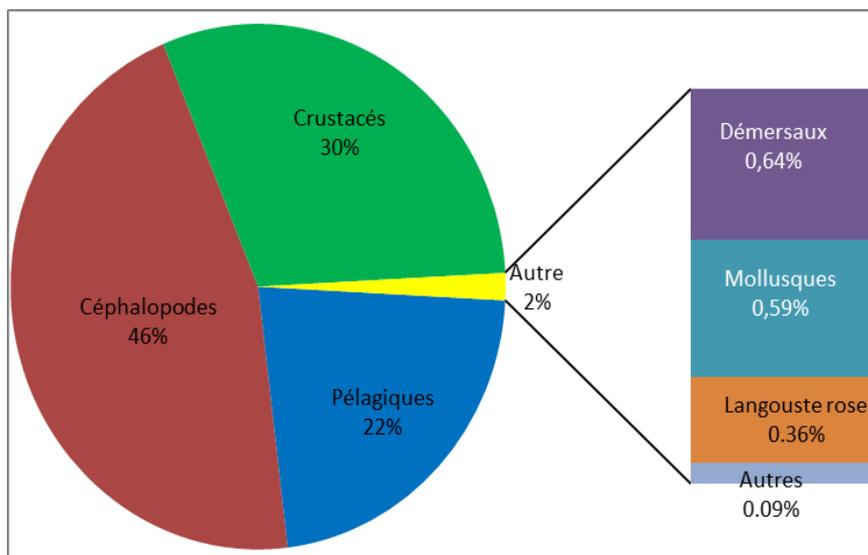


Figure 4 : Répartition des concessions par pêcheurie en 2019

I.2.2. Concessions par segment

Au total, 14625 concessions ont été attribuées en 2019 ce qui représente une hausse de 13% comparé à 2018. Cette augmentation est dû essentiellement la hausse des céphalopodes 3% et rubrique « autres » (11%). On note cependant une régression en 2019 comparée à 2018 des concessions de pélagique de l'ordre de -17% et des poissons demersaux de l'ordre de -96%.

Tableau 3 : Nombre de concessions par segment et par pêcheries

	2016			2017			2018			2019		
	PA	PC	PH	PA	PC	PH	PA	PC	PH	PA	PC	PH
Pélagique	1 586	130	1	1 941	192	1	3 836	63	1	3100	154	1
Céphalopode	4 933	12	27	5 499	13	45	6 419	15	55	6583	15	78
Poissons demersaux	3 501	31	27	3 120	40	37	2 438	30	43		30	63
Crustacés										4492		
Autres	211	17	8	188	20	9	43	37	18	0	95	14
Total	10 231	190	63	10 748	265	92	12 736	145	117	14175	294	156
Total général	10 484			11 105			12 998			14625		

Source : DARE

I.2.2.1 Segment artisanal

Le segment artisanal domine largement en matière de nombre de concessions octroyées et de taille du parc en 2019.

Les concessions céphalopodières du segment artisanal totalisent 48% en 2019 contre 50% en 2018, elles ont connu, néanmoins, une augmentation de 2% en 2019 par rapport à 2018. Les concessions des petits pélagiques occupent la deuxième position, elles ont diminué de -24% en 2019 soit 3100 concessions. Les concessions des poissons demersaux qui ont été transférées vers les crustacés en 2019 constituent ainsi 32% soit 4492 concessions. Les concessions des autres pêcheries ont été annulées pour ce segment. (Figure 5).

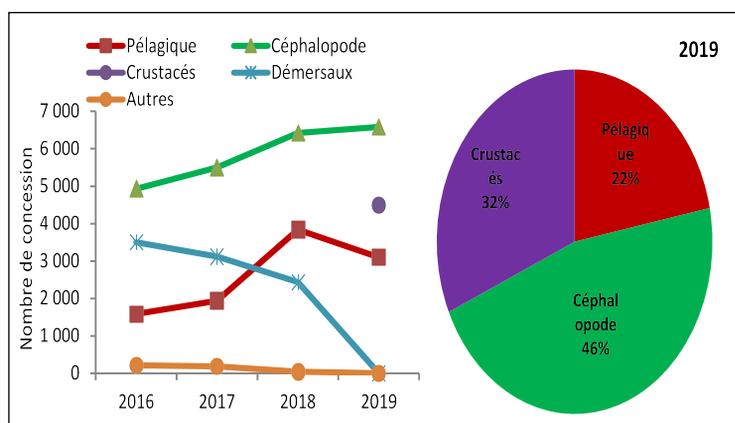


Figure 5 : Concessions du segment artisanal par pêcherie

I.2.2.2. Segment côtier

Les concessions de la pêche côtière ont augmenté de 51% passant de 145 en 2018 à 294 concessions en 2019.

Les concessions les plus importantes des petits pélagiques et les autres pêcheries sont en augmentation et représentent ainsi respectivement 53% et 32% en 2019. Les poissons demersaux et les céphalopodes par contre sont restés stables et constituent respectivement 10% et 5% de ce segment. (Figure 6).

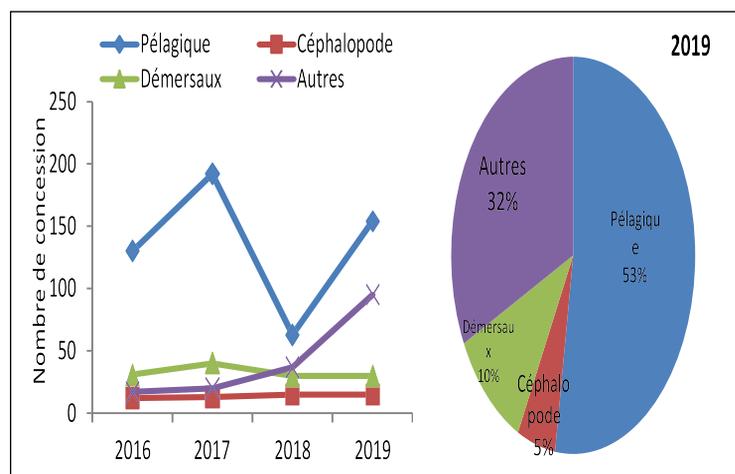


Figure 6 : Concessions du segment côtier par pêcherie (2016 - 2019)

I.2.2.3. Segment hauturier

Les concessions attribuées à la pêche hauturière, sont passées de 117 en 2018 à 156 en 2019 soit une augmentation de l'ordre de 25%. D'une manière générale, les céphalopodes et les demersaux ont contribué largement à cette augmentation en suivant la même tendance constatée depuis 2016.

En 2019, les concessions de céphalopodes en première position, constituent 50% soit 78 concessions suivies par les demersaux représentant 40% soit 63 concessions. Les autres pêcheries représentent 10%. On note que les concessions des pélagiques sont restées limitées à 1%. (Figure 7).

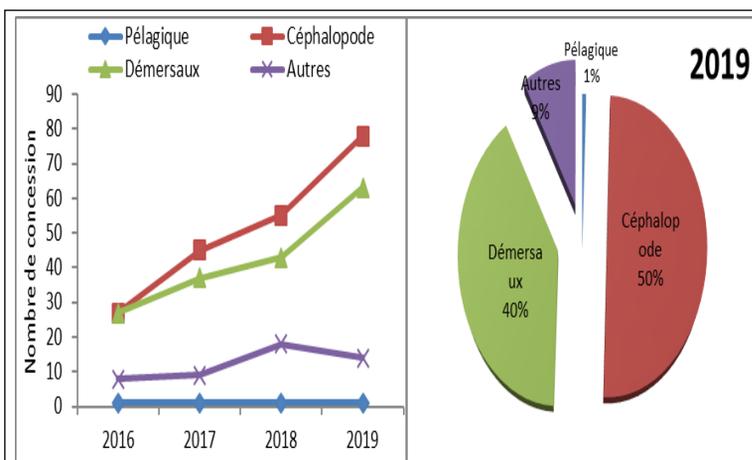


Figure 7 : Concessions du segment hauturier par pêcherie (2016 - 2019)

I.3. Captures réalisées

I.3.1. Captures par segment

La tendance globale des captures sur les cinq dernières années (2015-2019) a été caractérisée par un accroissement jusqu'en 2018 avec un pic de 1.533.000 tonnes suivi d'une baisse en 2019 de 27% soit plus de 322.000 tonnes. Cette diminution est imputée principalement à la chute des captures hauturières d'une part, et à la pêche artisanale et côtière d'autre part, qui ne cesse de diminuer progressivement depuis 2016. (Tableau 4, Figure 8).

La tendance à la hausse des captures de la pêche hauturière a été régulièrement observée jusqu'en 2018. En 2019, elles sont régressées jusqu'au niveau d'un 1.067.664 tonnes soit une diminution de 18% comparée à 2018.

Les captures de la pêche artisanale et côtière sont en baisse continue depuis 2017 pour enregistrer en 2019 environ 171200 tonnes ce qui représente -8% par rapport à 2018. (Figure 8)

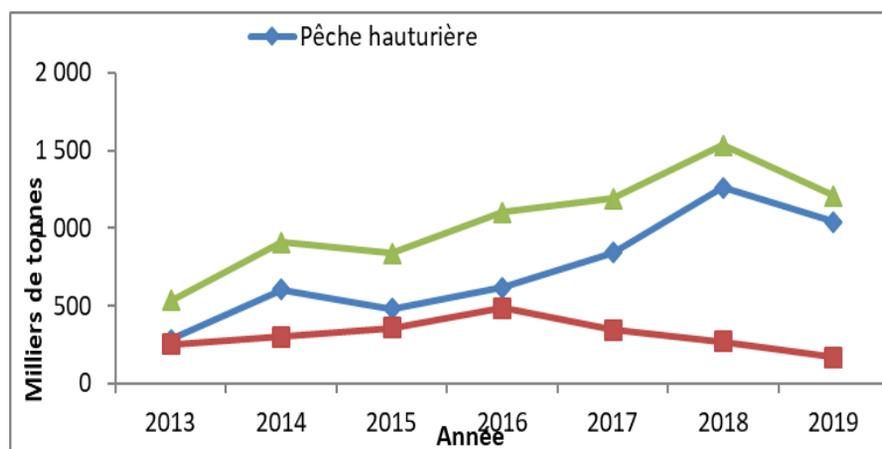


Figure 8 : Captures totales par segment de pêche (2013 – 2019)

Tableau 4. Captures totales annuelles par segment (T)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Pêche hauturière	285 117	606 746	480 315	617 833	843 542	1 262 525	1 067 664
Pêche Artisanale et Côtière	251 427	301 539	357 351	485 717	347 908	270 706	171 198
Total	536 544	908 285	837 666	1 103 550	1 191 450	1 533 231	1 238 862

Source : DARE

I.3.2. Composition des captures hauturières et côtières

En matière de volume, les captures du segment hauturier et côtier exceptés les pirogues des sennes tournantes sont dominées régulièrement par les espèces de petits pélagiques. Elles contribuent, à elles seules, pour 94.5% soit 982.000 tonnes des captures totales de ce segment en 2019 (Tableau 5). Les espèces démersaux représentent 3.4% soit 35000 tonnes suivies par les céphalopodes par 1.9% soit 20000 tonnes. Les crustacés en dernière position par moins de 1%. (Tableau 5).

En matière de tendance interannuelle et mensuelle, les captures de petits pélagiques sont en augmentation rapide depuis 2015 même s'ils ont connu un ralentissement en 2019 traduit par une baisse de capture bien visible au milieu de la saison froide (mois d'avril) (Figure 9 et 10).

Les démersaux sont en baisse pour la troisième année consécutive depuis 2016. En 2019, leur maximum de capture a été enregistré entre décembre et mars et diminue progressivement le reste de l'année.

Tableau 5 : Contributions par pêcherie hauturière

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Pélagiques	86%	92%	90%	87%	93%	95%	94.5%
Démersaux	7.5%	3.7%	6.6%	10.9%	5.3%	3.4%	3.4%
Céphalopodes	6.6%	3.3%	3.4%	2.2%	1.9%	1.3%	1.9%
Crustacés	0.1%	1.2%	0.5%	0.3%	0.2%	0.2%	0.2%

Les céphalopodes sont restés relativement stables à un niveau proche de 17.000 tonnes par an, ce qui est expliqué par leur gestion par un plan d'aménagement. Leur rythme de capture saisonnière en 2019 a été caractérisé par une forte hausse après chaque arrêt de pêche (mai-juin et novembre-décembre) suivi par une baisse rapide les mois d'après. (Figure 9 et 10)

Concernant les captures des crustacés, la contribution de cette pêcherie dans les captures totales reste globalement très faible, en dessous de 3000 tonnes depuis 2015. En 2019, ils ont baissé de 1000 tonnes environ par rapport à 2018. Leur période d'abondance s'étale sur toute la saison froide. (Figure 9 et 10).

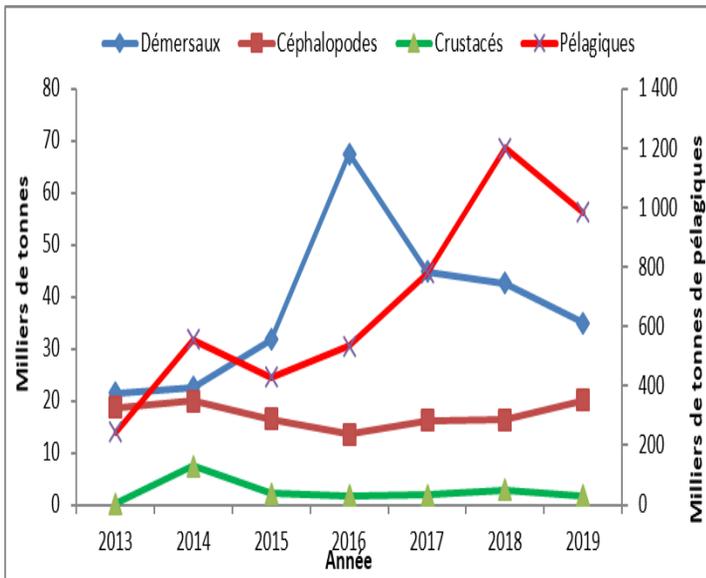


Figure 9 : Captures hauturières par pêcherie et côtière hors ST (2013-2019)

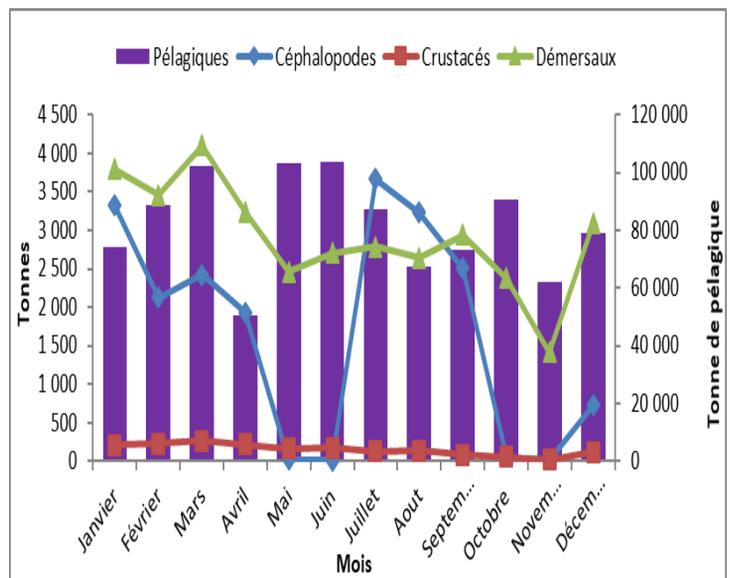


Figure 10 : Captures mensuelles de la pêche hauturière et côtière en 2019

I.3.3. Captures artisanale

Conformément à la segmentation utilisée par l’IMROP, dans le cadre de son Système de Suivi de la Pêche Artisanale et Côtière (SSPAC), le littoral mauritanien est divisé en 5 zones à savoir : Nord (Nouadhibou), PNBA (Parc National du Banc d’Arguin), Centre (du sud de Mamghar au Nord de Nouakchott), Nouakchott et Sud (du sud de Nouakchott jusqu’à N’Diago).

Selon les statistiques mises à notre disposition, les petits pélagiques dominent largement et représentent environ 63% des captures réalisées par ce segment en 2019. Les céphalopodes en deuxième position avec 19% suivis par les poissons démersaux par 18%. Les autres pêcheries représentent moins de 1%. (Figure 11).

Les captures de la pêche artisanale sont débarquées principalement à Nouakchott et Nouadhibou. Les débarquements effectués à Nouadhibou sont

largement dominés par le poulpe pêché par les pots. A Nouakchott, c’est la ligne qui domine suivie de la palangre et les filets. La contribution des pots à poulpe dans les captures débarquées à Nouakchott reste faible.

Le Parc National du Banc d’Arguin contribue faiblement dans les captures totales de la pêche artisanale. On note qu’environ 98% des captures du PNBA sont réalisées par des filets.

Pour la zone Centre, elle accueille 8% des captures de la pêche artisanale réalisée à l’aide des filets, pots et la turlutte.

Dans la zone sud, la majeure partie des captures est réalisée à l’aide des filets, ligne à main, pots à poulpe, de la palangre et la nasse.

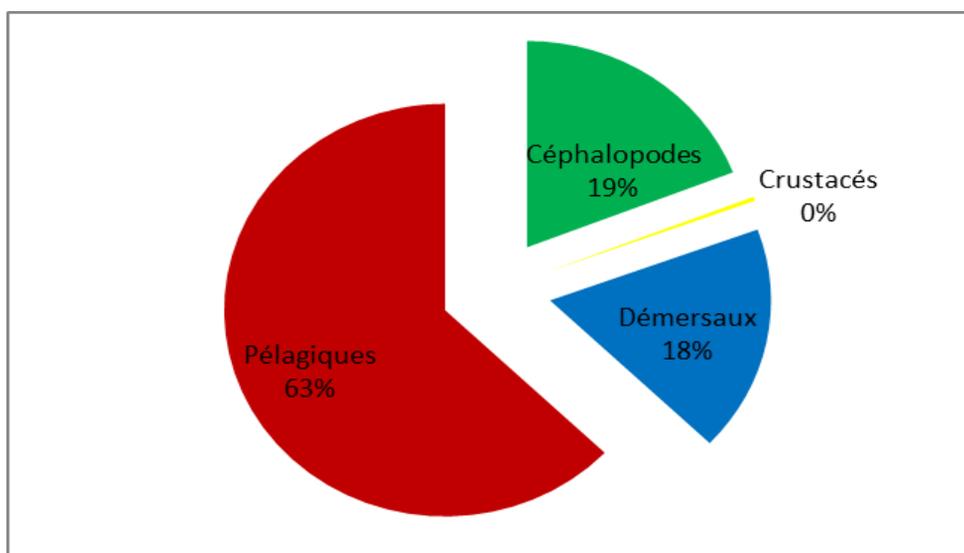


Figure 11 : Composition spécifique des captures de la pêche artisanale en 2019

Deuxième partie

Exportations



II. Exportations des produits de pêche

II.1. Exportations en volume

II.1.1. Variations globales

II.1.1.1. Evolution annuelle

Globalement, les exportations en volume ont connu une légère diminution en 2019 comparée à 2018 de l'ordre de -2%, soit près de 20 000 tonnes. Cette évolution varie suivant les produits exportés. Les quantités de pélagiques exportées sont en constante régression depuis 2016, leur quantité avoisine en 2019 près de 25.000 tonnes. Cette régression s'expliquerait, en partie, par une déclaration de ce produit

dans la rubrique de « Congelés » et la tendance à la hausse des exportations des produits transformés en farine et huile de poisson dont la somme des volumes exportés en 2019 excède 130.000 tonnes. Les autres produits sont restés relativement stables à l'exception des céphalopodes qui ont connu une hausse de volume de l'ordre 48% en 2019 comparée à 2018. (Tableau 6, Figure 12).

Tableau 6. Quantités des produits exportés (T)

	CEPH	CONGELES	DEM	FARINES	HUILES	PEL	AUTRES
2016	4.7%	54.9%	0.6%	10.0%	2.7%	20.1%	7.0%
2017	6.8%	50.3%	0.7%	16.9%	4.6%	18.4%	2.3%
2018	4.3%	68.1%	0.5%	14.3%	4.5%	6.0%	2.3%
2019	6.5%	72.9%	0.3%	11.3%	3.6%	2.8%	2.6%

Source : Douane

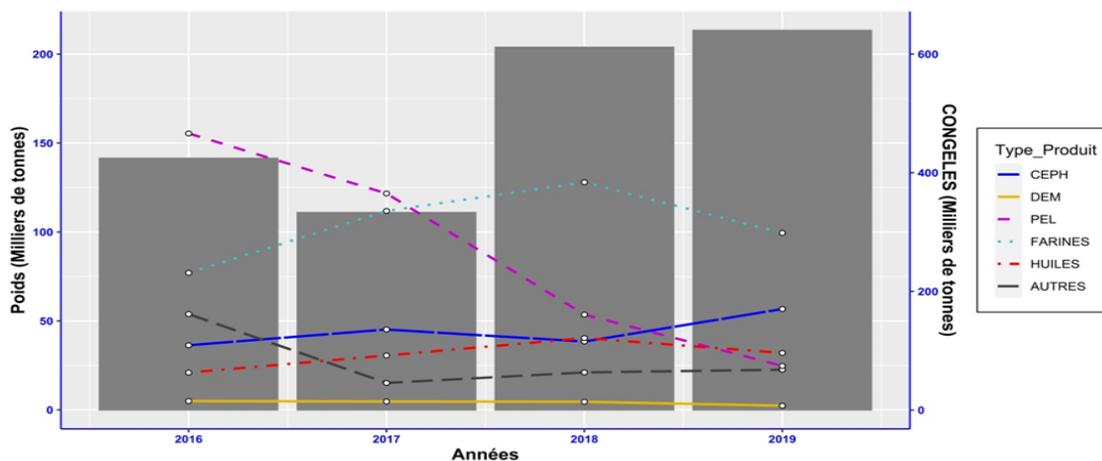


Figure 12 : Evolution des volumes des exportations par pêcherie et par type de produits (congelés en histogramme)

II.1.1.2. Saisonnalité des exportations

Les exportations à destination du continent africain dominent largement les autres destinations (figure 13). Cette dominance est observée le long de l'année avec un pic au mois de juin. Ce continent absorbe à lui seul 51% du volume total des exportations de 2019. La Russie vient en deuxième position avec près de 22% du volume total suivi du continent européen à hauteur de 16%. Le continent asiatique reçoit 12% du volume des exportations tandis que la part de l'Amérique (0.04%) est pratiquement négligeable comparée aux autres destinations.

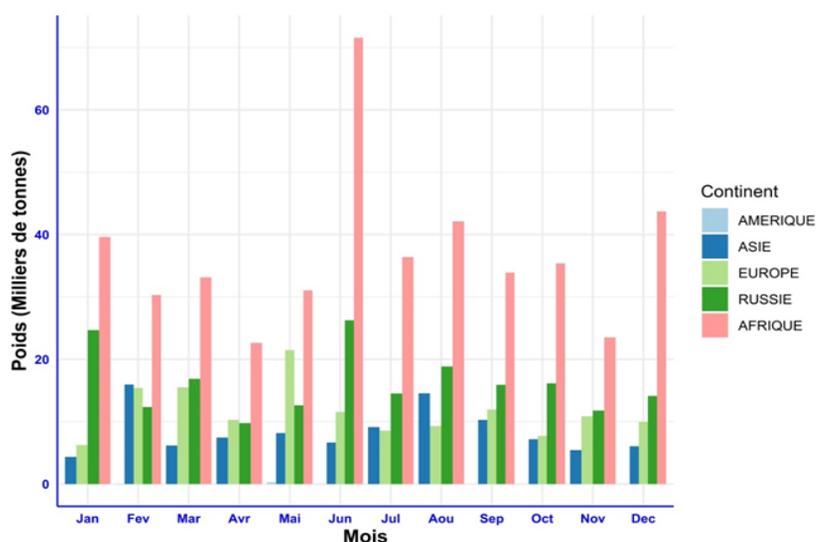


Figure 13 : Volume des exportations mensuelles par destination

La répartition des exportations par type de produit montre également la dominance des produits « Congelés » à l'échelle mensuelle (Figure 14). L'évolution saisonnière fait état d'une période, propice pour l'exportation de ce type produit, allant d'août à septembre. Les exportations des céphalopodes ont une allure ascendante sur deux périodes de l'année, une première de janvier à mai et une deuxième de juin à décembre. Ces deux périodes s'interposent plus ou moins entre les deux périodes de repos biologique avec un décalage lié à la durée de stockage, elles illustrent la progression de la reprise des exportations suite à la reprise de pêche. Les exportations de la farine de poisson ont été plus importantes au début de l'année avec un pic au mois

d'avril de près de 18.000 tonnes suivi d'une tendance à la baisse jusqu'au mois d'octobre date de reprise d'une nouvelle tendance à la hausse moins prononcée. Cette évolution des exportations semble bien corrélée avec la saison de transition chaude-froide (novembre-décembre) et la saison froide (jan-mai), périodes correspondantes aux pics de captures de petits pélagiques. Les exportations des pélagiques ont été réalisées de janvier à août avec un pic au mois de mai de près de 7.000 tonnes. Les autres types de produits sont restés relativement stables au cours de l'année, sans tendance saisonnière particulière.

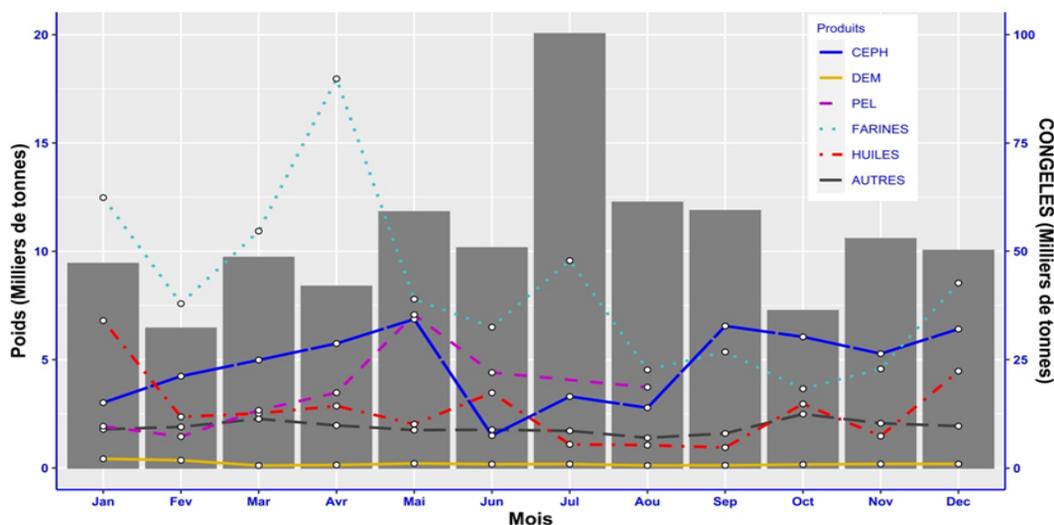


Figure 14 : Volume mensuels exportés par type de produit (congelés en histogramme)

II.1.1.3. Répartition par type de produit

L'examen de la répartition des produits par destination fait ressortir des profils assez bien marqués. Ainsi, des spécialisations par type de produit nettement remarquables. Les produits constitués de « Divers-Congelés », produit dominant dans les exportations, sont destinés principalement à l'Afrique et, dans une moindre mesure, à la Russie. Les céphalopodes et la farine de poissons sont destinés majoritairement à l'Europe et l'Asie alors que des quantités faibles de pélagique sont exportées en Afrique et en Asie. L'Europe reste la destination la plus

équilibrée en termes de variétés de produits absorbés par ses marchés. (Figure 15)

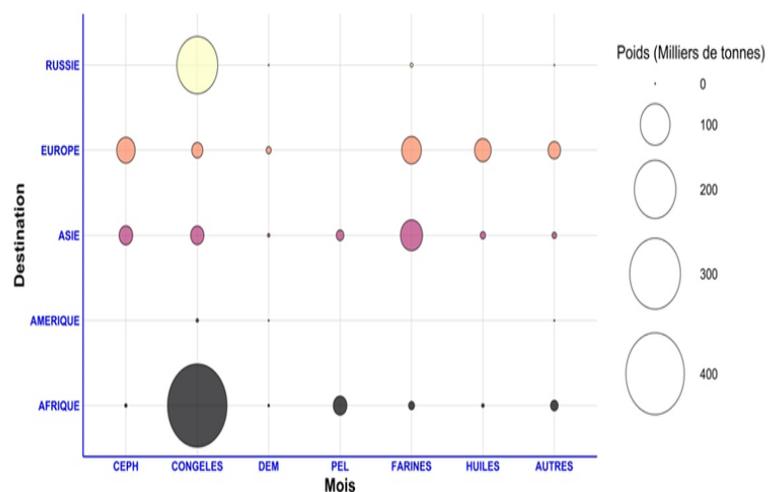


Figure 15 : Volume des exportations par type de produit et par principales destinations

II.1.1.4. Ventilation par destination

La classification des produits selon trois grandes rubriques à savoir « Farines-Huiles », « Divers-Congelés » et « Démersaux » par marchés de destination montre (Figure 16), d'une part, le poids qu'occupe chaque produit et chaque de destination dans la formation des exportations, et, d'autre part, le poids de chaque produit dans les exportations reçues au niveau de chacun des marchés de destination.

Ainsi, les « Divers-Congelés » sont plutôt destinés en Afrique en premier lieu et à la Russie en deuxième position. L'Europe et l'Asie reçoivent, essentiellement, les produits issus d'espèces démersales et les produits de « Farines-Huile », dans des proportions relativement comparables avec une repondération au profit du marché européen.

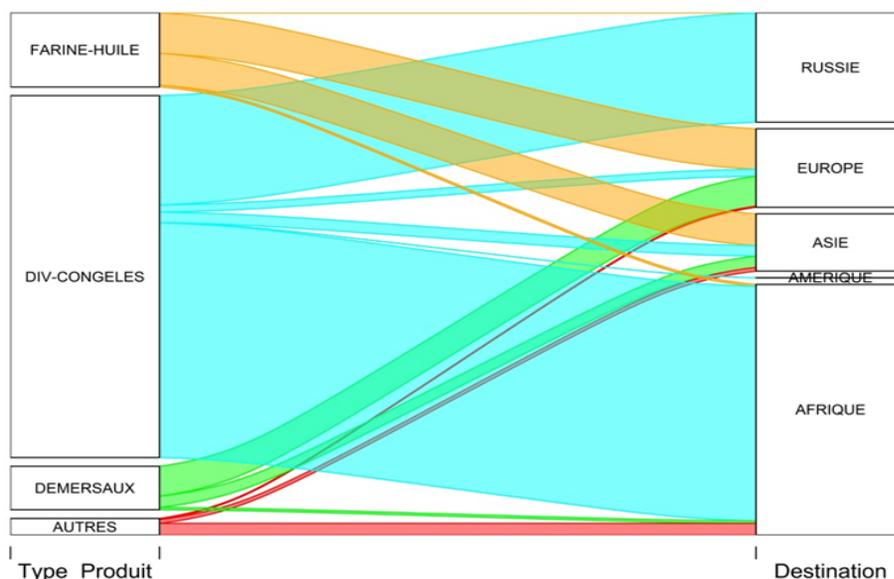


Figure 16 : Volume des exportations par grande catégorie liée aux marchés de destination

II.1.2. Exportations des céphalopodes

II.1.2.1. Exportation mensuelles par continent

Les produits céphalopodiens (principalement, le poulpe) sont écoulés presque exclusivement dans les marchés européen et asiatique (figure 6), une quantité minimale représentant moins de 0.5% du volume total a été écoulée sur le marché africain. La quantité totale des exportations écoulées sur le marché européen représente 65.4% du volume

total des exportations de ce produit contre 34.2% pour les marchés asiatiques.

L'évolution saisonnière montre une prédominance pour le marché européen tout au long de l'année. Les écarts dans les volumes d'exportation entre les deux principaux marchés de ce produit sont observés en début et en fin d'année.

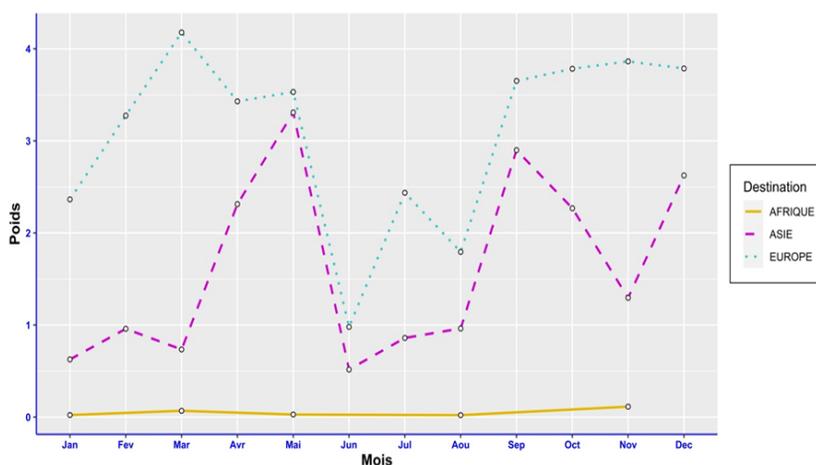


Figure 17 : Volume (T) des exportations des céphalopodes par marché de destination

II.1.2.2. Principaux pays de destination

L'Espagne et le Japon restent les principaux pays de destination des exportations des produits de céphalopodes mauritaniens, les marchés de ces deux pays ont reçu en 2019, 77% du volume total des exportations de céphalopodes (Tableau 7). Ils sont suivis de l'Italie et de la Chine avec une contribution de l'ordre de 7% chacun. La République de Corée a reçu 4% contre 3% pour le Portugal. D'autres pays au nombre de 11 totalisent un volume représentant 1% du volume total (par ordre d'importance de volume : Maroc, Turquie, Chypre, Algérie, Mali, Cameroun, Albanie, France, Vietnam, Afghanistan, Belgique).

La répartition mensuelle est en faveur de volume plus important au deuxième semestre de l'année, en plus de la faiblesse des volumes constatée à la période correspondante à l'arrêt printanier. (Figure 18)

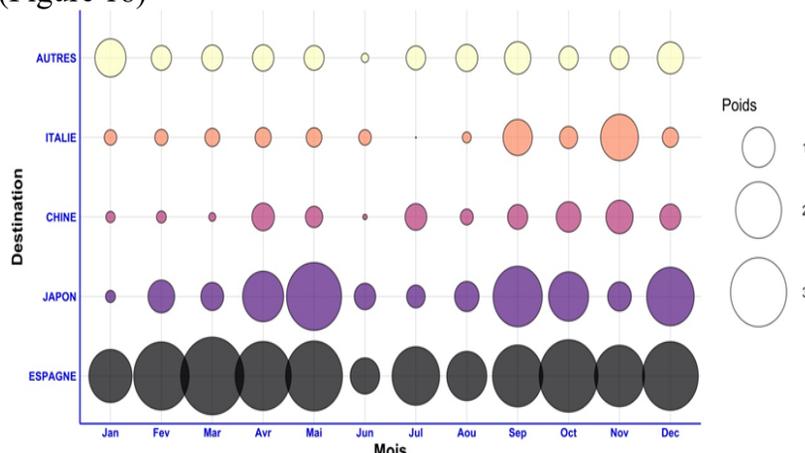


Figure 18 : Volume mensuel des exportations par principales destinations

Tableau 7 : Répartition de la contribution au volume des exportations par pays

Pays	ESPAGNE	JAPON	ITALIE	CHINE	REP COREE	PORTUGAL	GRÈCE	Autres
Contribution	53%	24%	7%	7%	4%	3%	2%	1%

II.1.3. Exportation des démersaux

II.1.3.1. Exportation mensuelle par continent

Les espèces démersales sont principalement exportées vers les marchés européens à hauteur de 85% du volume total, plus d'un tiers de cette quantité (35%) a été exporté en deux mois (janvier et février). Le volume destiné au marché asiatique a été de l'ordre de 12% du volume total. (Figure 19).

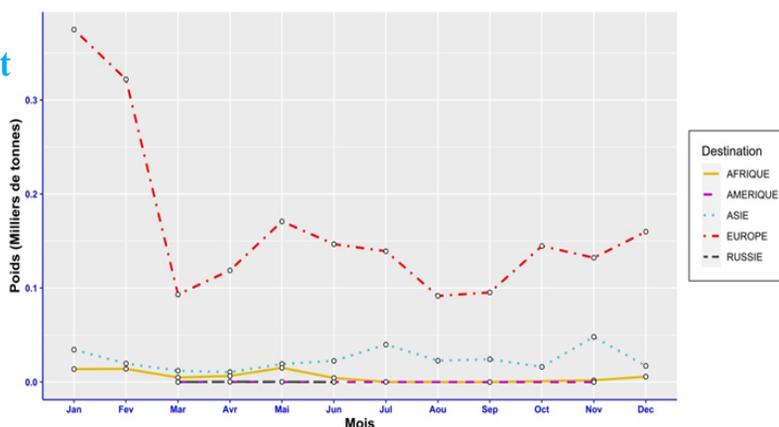


Figure 19 : Volume des exportations des démersaux par marché de destination

II.1.3.2. Principaux pays de destination

Les principaux pays de marché de destination au niveau du continent européen sont le Portugal, l'Espagne et l'Italie, ils reçoivent 78% du volume total des exportations (tableaux 3). Ils sont suivis du Liban à hauteur de 10% et ensuite la France avec une contribution de 7%. Les autres pays ont une part relativement faible de l'ordre de 2% au plus.

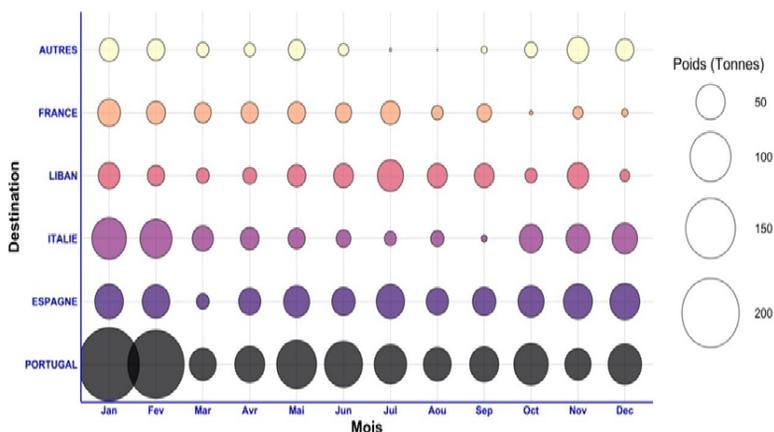


Figure 20 : Volumes d'exportations mensuelles par marché de destination

Tableau 8 : Contribution par pays aux volumes d'exportations des démersaux

	PORTUGAL	ESPAGNE	ITALIE	LIBAN	FRANCE	ALGÉRIE	AFGHANISTAN	CHINE	Autres
%	44%	19%	14%	10%	7%	2%	2%	1%	1%

II.1.4. Exportations de Farine et Huile de poisson

II.1.4.1. Exportation mensuelle par continent

Les marchés des deux continents européen et asiatique sont les principales destinations des produits de farine et de d’Huile de poisson, ils absorbent 97% du total du volume exporté de ces produits. Ces exportations plus importantes en début d’année. 54% pour du volume destiné au marché asiatique a été exporté durant les 4 premiers mois de 2019, ce taux s’élève à 44% pour le marché européen. (Figure 22)

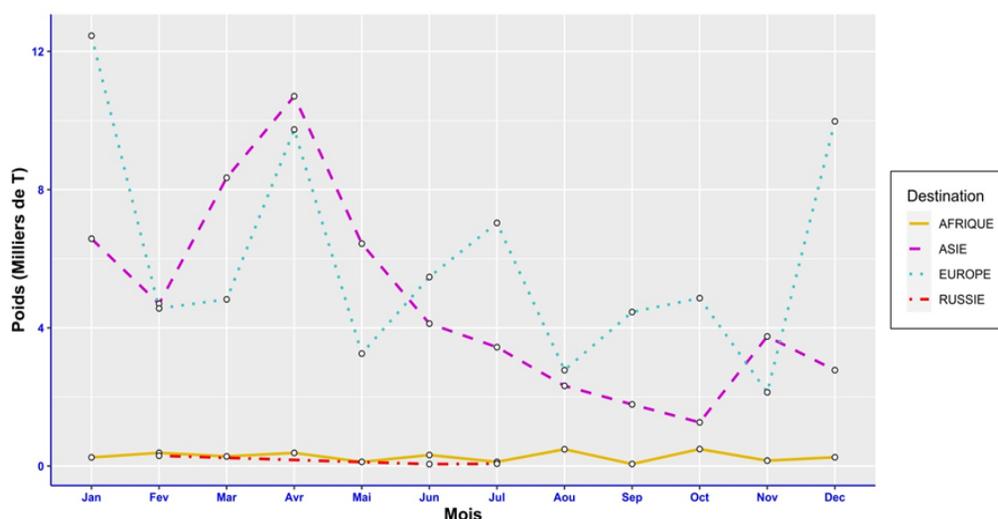


Figure 22 : Volumes mensuels des exportations par grande destination

II.1.4.2. Principaux pays de destination

La Chine est le premier marché de destination des produits de farine de l’huile de poisson. Elle contribue à elle seule à hauteur de 34%. Cinquante-quatre pour cent (54%) des produits destinés à ce pays sont exportés du premier janvier à avril. Il est suivi de la Turquie à hauteur de 20% du volume total et ensuite de la France avec 11% du volume total. Ces trois pays totalisent 65% des exportations. (Tableau 9, Figure 23)

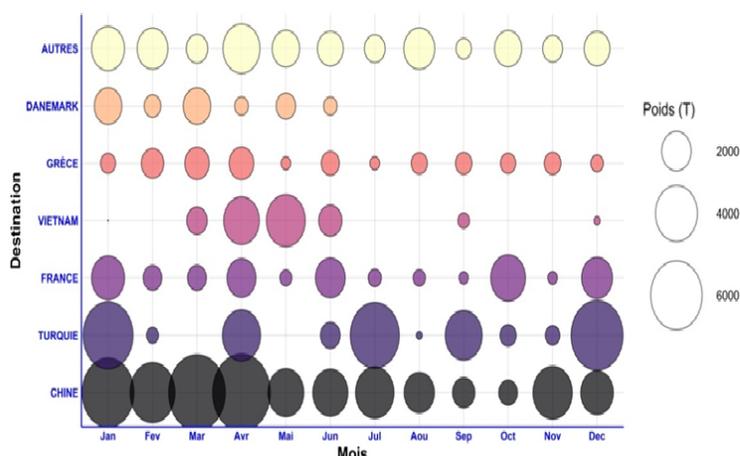


Figure 23 : Volumes des exportations mensuelles de farine de l’huile de poisson par pays

Tableau 9 : Contribution par pays aux volumes d’exportation de la farine de d’huile de poisson

Pays	Chine	Turquie	France	Vietnam	Grèce	Danemark	Espagne	Norvège	Allemagne	Autres
%	34%	20%	11%	7%	7%	5%	4%	3%	2%	7%

II.1.5. Exportations du Congelés

II.1.5.1. Exportation mensuelle par continent

Le continent africain domine largement les exportations en volume des « Divers Congelés ». Les marchés de ce continent reçoivent 65% du volume total exporté de ce produit. Ces exportations sont plutôt importantes en période estivale avec un pic au mois de juillet. Ce dernier constat est valable aussi pour le marché russe, deuxième destination, en termes d’importance de volume exporté, ce dernier contribue à hauteur de 30% du volume total. (Figure 24)

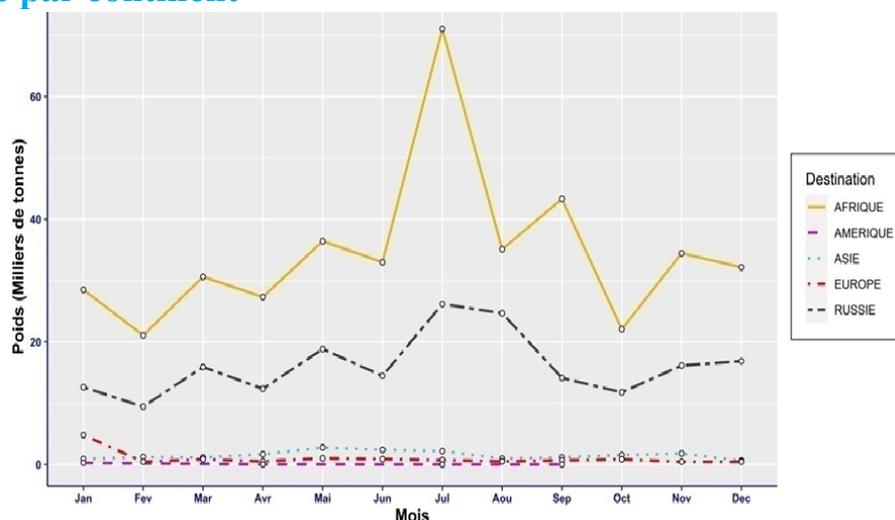


Figure 24 : Volume des exportations mensuelles de «Divers-Congelés» par marchés

II.1.5.2. Principaux pays de destination

Au total, les marchés de 59 pays sont desservis par ce type de produit. Cependant, trois pays seulement, à savoir la Russie, le Nigéria et la Côte d'Ivoire, absorbent 77% du volume total de ce produit. Le Cameroun et la Mali reçoivent respectivement 4 et 3%. Les autres pays (au nombre de 54) reçoivent chacun entre 0.001 et 2%. (Figure 25)

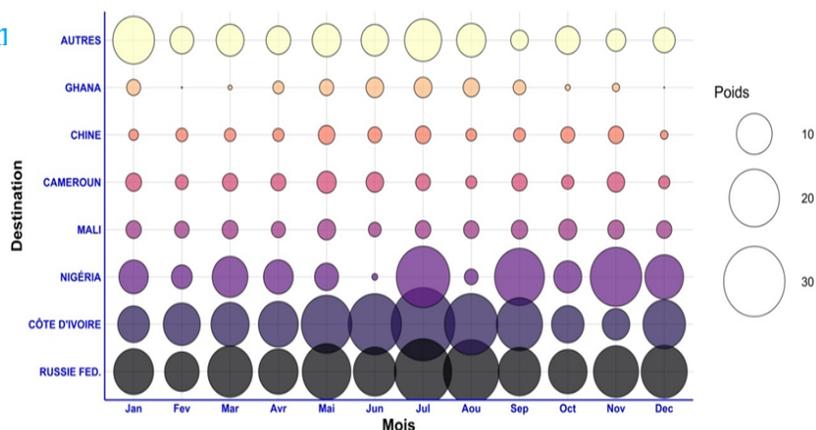


Figure 25 : Volumes des exportations par principaux pays de destination

II.1.6. Exportations des Pélagiques

II.1.6.1. Exportation mensuelle par continen

Les volumes d'exportation de petits pélagiques se limitent à la période allant de janvier à août. Deux continents de destinations sont exclusivement concernés par les exportations de ce produit, il s'agit de l'Afrique et l'Asie avec une nette dominance du premier tout au long de la l'année. La contribution du marché africain est de l'ordre de 78% contre 22% pour le marché asiatique. (Figure 26)

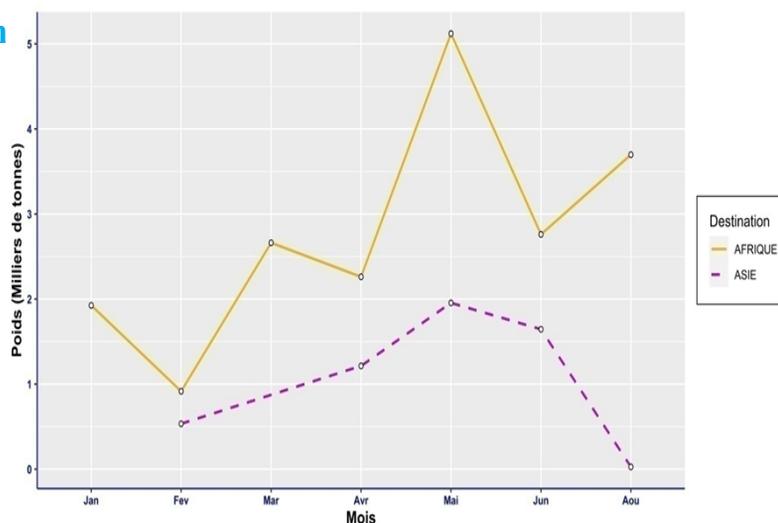


Figure 26 : Volumes des exportations mensuelles des pélagiques par continent

II.1.6.2. Principaux pays de destination

Au total, les marchés de sept pays (5 africains et 2 asiatiques) sont desservis par ce produit. Le premier en termes de volume est l'Afrique du Sud à hauteur de 47% du volume total, il est suivi du Ghana avec 18% devant la Thaïlande qui contribue à hauteur de 14%. Ces trois pays constituent les principales destinations avec 78% des exportations. (Tableau 10, Figure 27)

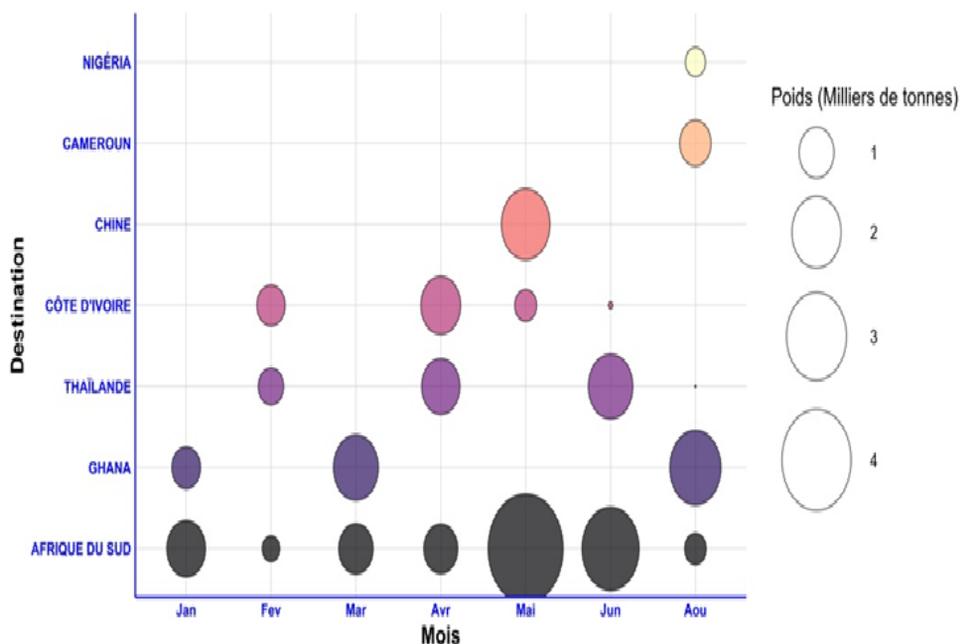


Figure 27 : Volumes des exportations mensuelles des pélagiques par pays

Tableau 10 : Contribution par pays aux volumes d'exportations

Pays	Afrique du Sud	Ghana	Thaïlande	Côte d'Ivoire	Chine	Cameroun	Nigéria
%	46%	18%	14%	10%	8%	3%	1%

II.1.7. Exportations d'autres pêcheries

II.1.7.1. Ventilation des produits et par destination

La rubrique « Autres produits » représente 2.6% du volume total des exportations. Elle est constituée majoritairement de produits « Frais » à hauteur de 69% (Figure 28). Les principaux marchés de destinations sont l'Europe (70%) et l'Afrique (23%).

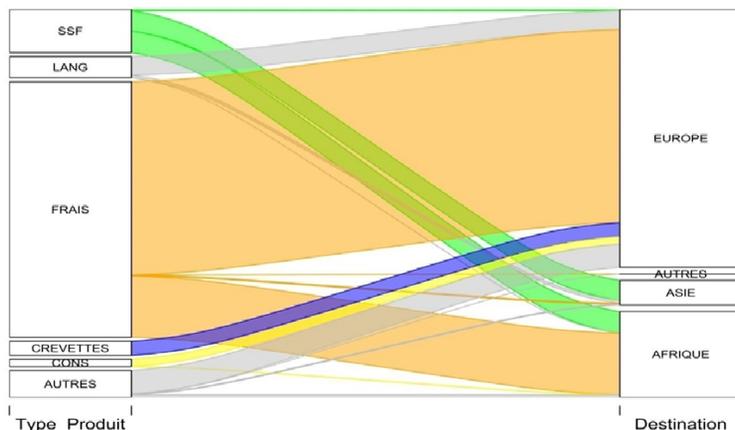


Figure 28 : Liaison produit destination des volumes d'exportations

II.1.7.2. Exportation mensuelle par destination

Divers pays bénéficient des exportations de l'un ou de l'autre de ces produits, ils sont au nombre de 35. Quatre pays totalisent 91% du volume total, il s'agit de l'Espagne (60%), le Sénégal (16%), le Portugal (8%) et la Chine (6%). (Figure 29)

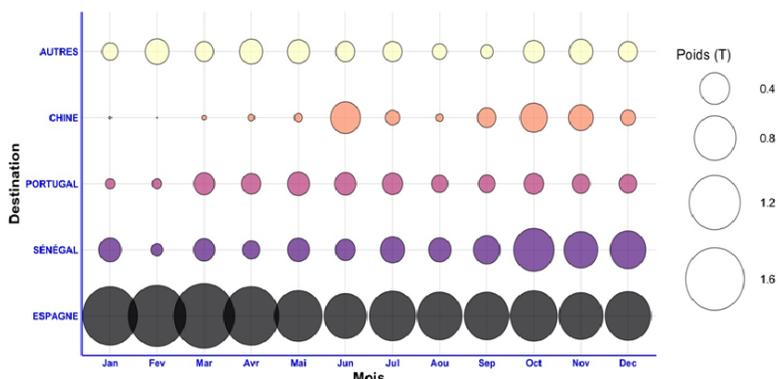


Figure 29 : Volumes des exportations mensuelles par pays

II.2. Exportations en valeur

II.2.1. Valeurs globales

II.2.1.1 Evolution annuelle

La valeur des exportations des céphalopodes représente, en moyenne sur les quatre dernières années, environs 29% de la valeur totale des produits exportés. Cependant, en 2019, ce taux était de 45%, ceci s'expliquerait en partie par l'augmentation de la valeur totale des exportations de ce produit en 2019 comparée à

2018 par un taux de 7%. Malgré ce constat, la valeur totale des exportations a connu une régression en 2019 comparée à 2018 de l'ordre de -4%. Cette diminution est imputée plutôt à la diminution dans la valeur des exportations de la farine de poisson, troisième produit en termes d'importance de valeur commerciale. Les pélagiques ont connu une chute de -65% qui s'explique principalement par la chute dans le volume total exporté en 2019 (Figure 30). (Ces tendances devraient être liées, et analysées de ce fait en lien avec prix des produits)

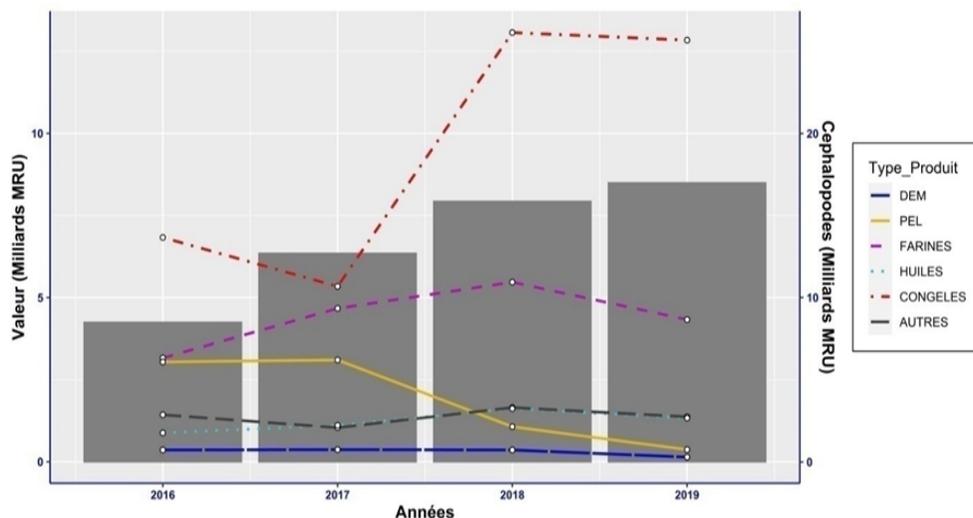


Figure 30 : Valeurs des exportations annuelles par type de produit

II.2.1.2 Evolution saisonnière

La tendance d'évolution saisonnière des valeurs des exportations reste similaire à celle observée dans les volumes, ce qui dénote d'une stabilité relative des prix par type de produit. La valeur totale des exportations par mois reste relativement stable, où la contribution de chaque mois varie de 7 à 11%. En dehors des mois de juin à août, la valeur des céphalopodes représente 50% de la valeur totale, alors qu'elle est de 52% pour cette même période pour les congelés. (Figure 31)

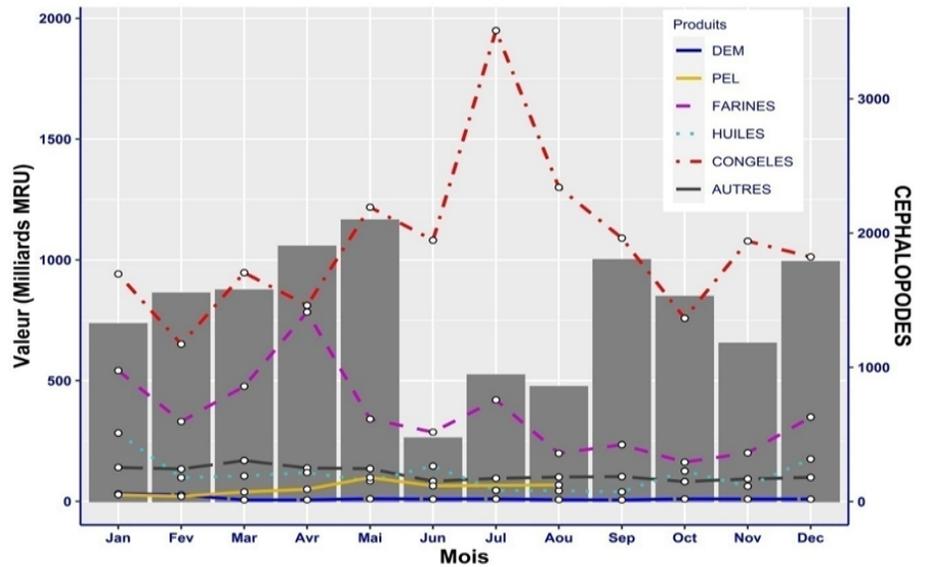


Figure 31 : Valeurs des exportations mensuelles

II.2.1.3 Valeur par type de produit

Le continent européen domine largement en termes de valeurs des exportations à hauteur de 43% du total de la valeur des produits exportés. Les céphalopodes constituent 70% de la valeur totale des produits exportés vers cette destination suivi de la farine et d'huile de poisson à hauteur de 19% (Tableau 11).

Les marchés du continent asiatique occupent la deuxième position avec un quart de la valeur des exportations, cette contribution est formée essentiellement par les exportations des céphalopodes en premier lieu (64%), la farine de poisson (26%) et le congelé (8%), d'autres produits se partagent le taux restant (2%). Concernant la valeur des exportations en Afrique et en Russie, elle est générée par les produits congelés à hauteur de 99.7% pour le dernier et 92% pour le premier. (Figure 32)

Tableau 11 : Contributions aux exportations par type de grande destination

	AFRIQUE	AMERIQUE	ASIE	EUROPE	RUSSIE
	19%	0%	25%	43%	14%

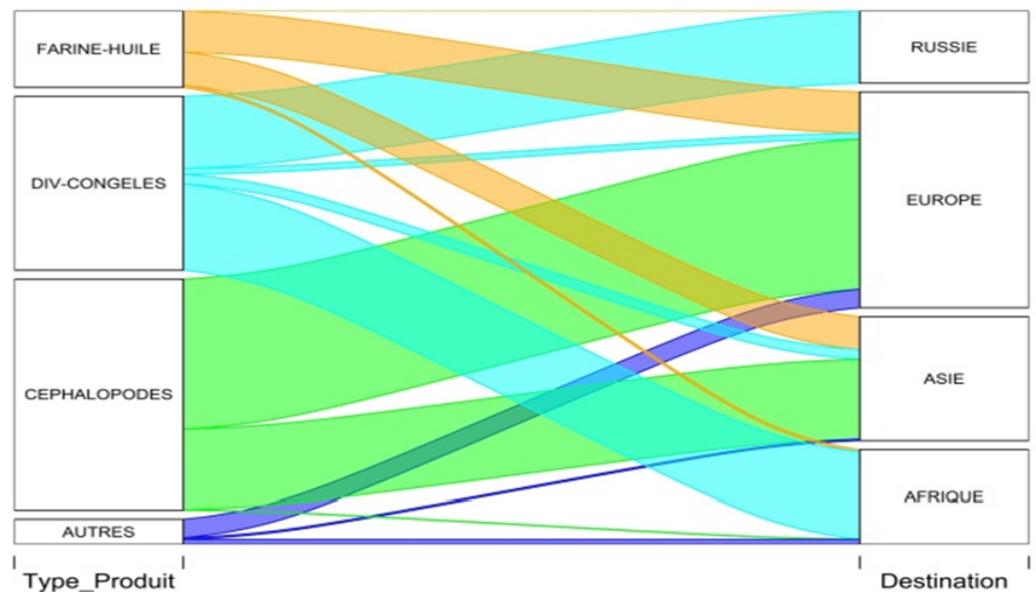
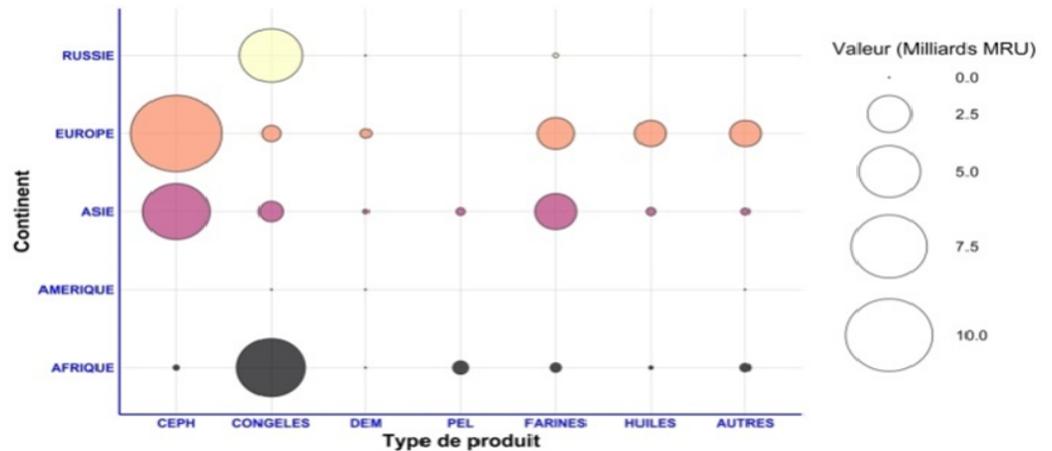


Figure 32 : Valeur des exportations par type de produit et de grande destination

II.2.2. Exportation des céphalopodes

II.2.2.1. Exportation mensuelle par

La valeur engendrée par les exportations des céphalopodes est pratiquement partagée par l'Europe et l'Asie à hauteur de près de deux tiers pour le premier (65.2%) et un tiers pour le deuxième (34.6%), la contribution de l'Afrique reste négligeable à hauteur de 0.2%. (Figure 33)

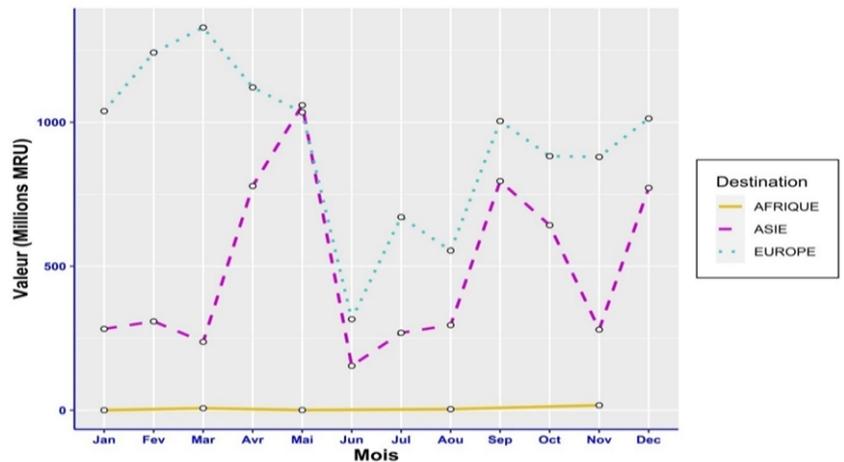


Figure 33 : Valeur des exportations mensuelles par grande destination

II.2.2.2. Principaux pays de destinations

La ventilation des valeurs des exportations des céphalopodes par pays de destination révèle une dominance écrasante de l'Espagne à hauteur de 54% de la valeur totale de ce produit. Il est suivi du Japon à hauteur de 25%, ces deux pays ainsi totalisent 79% la valeur totale. (Tableau 12, Figure 34)

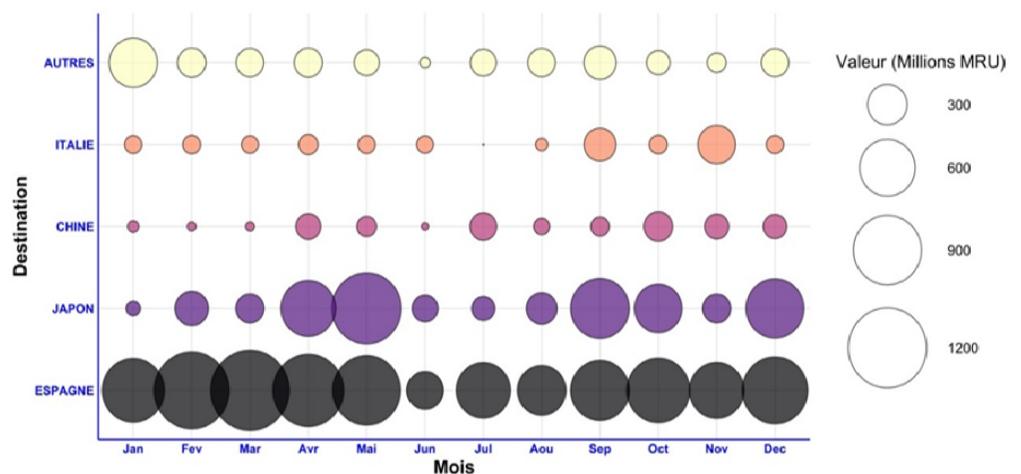


Figure 34 : Valeur des exportations par principaux pays

Tableau 12 : Contributions aux valeurs des exportations par pays

Pays	Espagne	Japon	Italie	Chine	Rép Corée	Portugal	Grèce	Autres
%	54%	25%	6%	5%	5%	4%	2%	0%

II.2.3. Exportation des démersaux

II.2.3.1. Exportation mensuelle par continent

D'importantes quantités de démersaux ont été exportées en janvier et février de 2019 (principalement en Europe), la valeur correspondante représente 41% de la valeur totale. L'Europe est le principal marché de destination de ce produit, ses marchés reçoivent 86% de la valeur totale, il est suivi de l'Asie puis de l'Afrique à hauteur de 11 et 3% respectivement. (Figure 35)

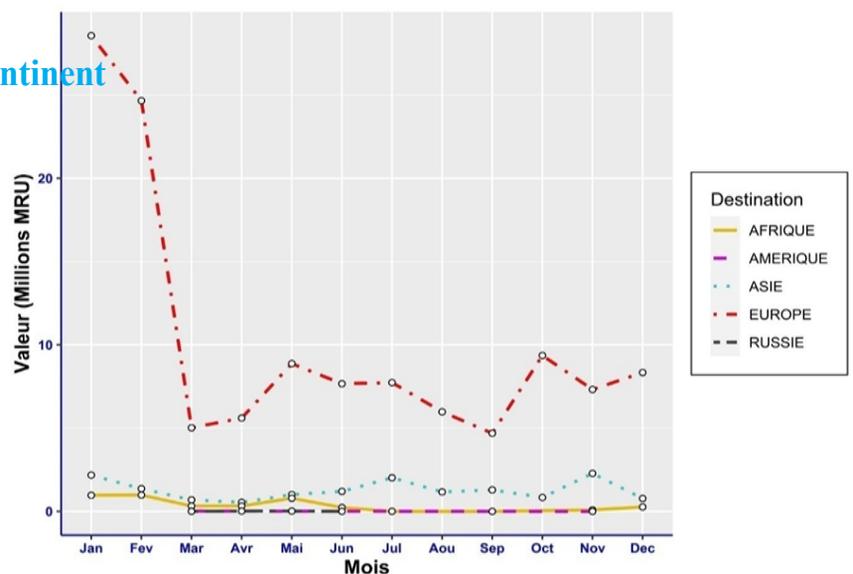


Figure 35 : Exportation mensuelle par continent

II.2.3.2. Principaux pays de destinat

Le marché européen de ce produit est constitué, en termes de valeur, de trois principaux pays à savoir le Portugal, l'Espagne et l'Italie. Ces trois pays participent à hauteur de 80% dans la formation de la valeur de ce produit (Tableau 13, Figure 36). Le Liban est premier pays non européen.

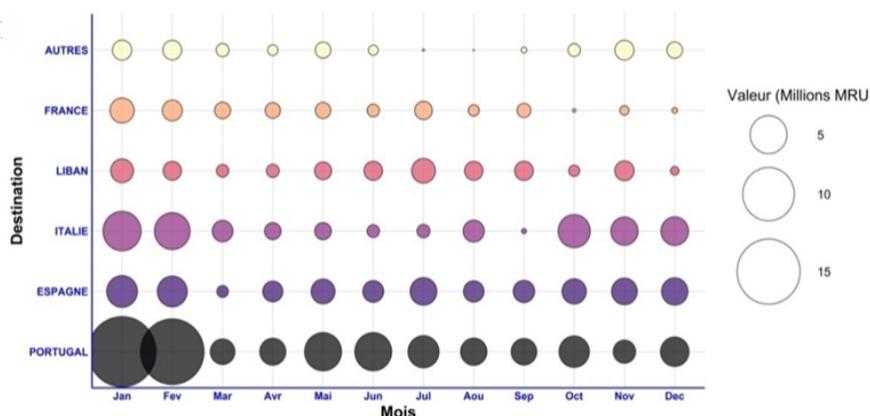


Figure 36 : Valeurs mensuelles des exportations par pays

Tableau 13 : Principaux pays

Pays	Portugal	Italie	Espagne	Liban	France	Autres
%	45%	18%	17%	9%	6%	5%

II.2.4. Exportation de la farine et de l'huile de poissons

II.2.4.1. Exportation mensuelle par continent

Les principaux marchés de destination de la farine et d'huile de poisson se trouvent en Europe et en Asie principalement. Ces deux grandes destinations contribuent à hauteur de 97%. A l'instar des volumes, les valeurs saisonnières tendent à la baisse de janvier à novembre. (Figure 37)

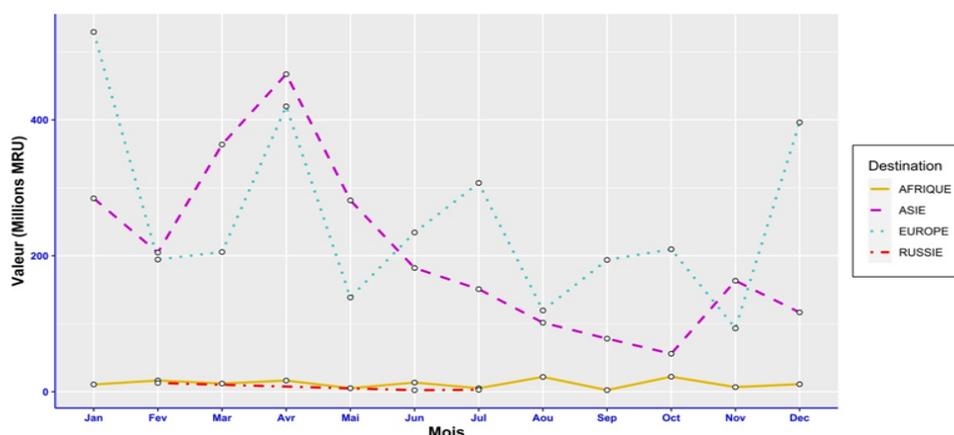


Figure 37 : Valeurs mensuelles des exportations de la farine et de l'huile de poisson

II.2.4.2. Principaux pays de destination

En Asie, les premiers pays en termes de génération de valeurs des exportations est la chine, il contribue à hauteur de 35%, il est suivi par la Turquie, premier pays du "marché européen", à hauteur de 20% de la valeur totale devant la France qui contribue à hauteur de 11%. Le Vietnam et la Grèce contribuent à hauteur 7% chacun. (Figure 38)

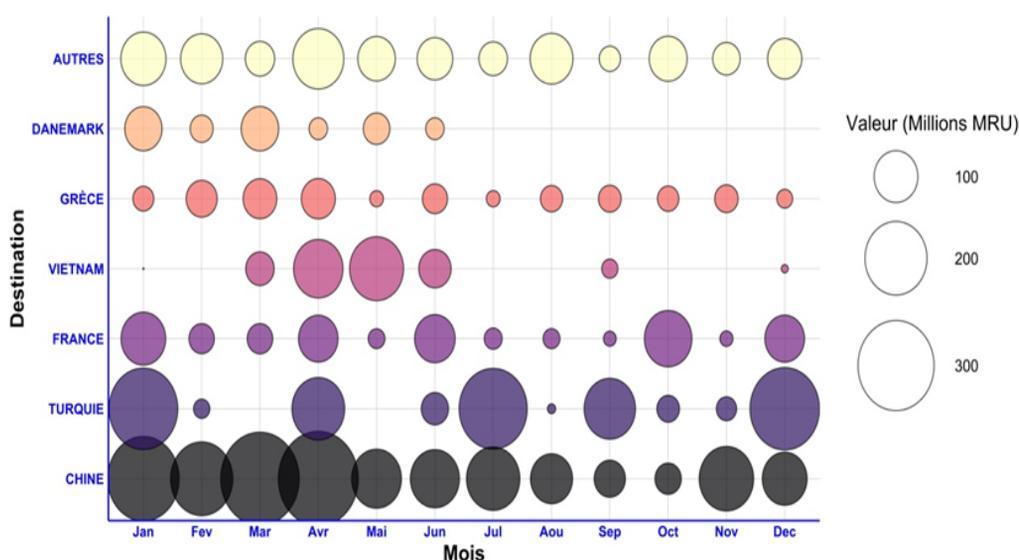


Figure 38 : Valeurs mensuelles des exportations de farine et d'huile de poisson par pays

II.2.5. Exportation du congelée

II.2.5.1. Exportation mensuelle par continen

Malgré le fait que le marché africain reçoit 65% du volume exporté des produits congelés, il ne contribue aux valeurs des exportations qu'à hauteur de 49%, ce constat s'expliquerait par le prix plus faible dans ce marché au contraire du marché russe, deuxième marché plus important pour ce produit, qui contribue à hauteur de 41% malgré une contribution en volume moins importante de l'ordre de 30%. (Figure 39)

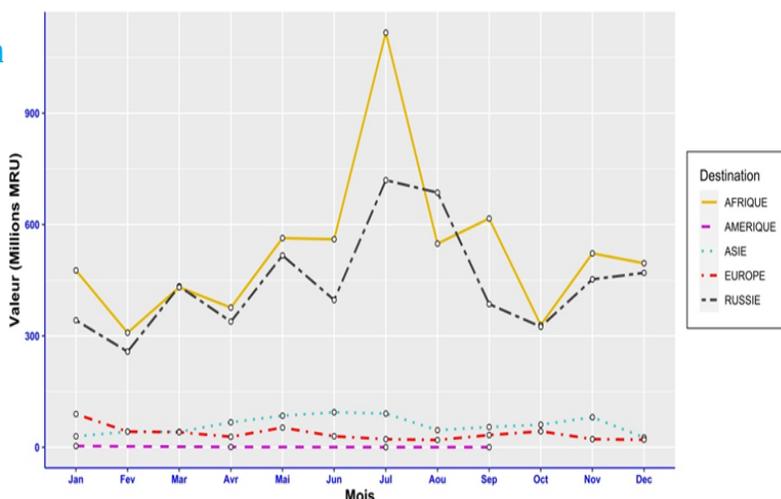


Figure 39 : Valeurs mensuelles des exportations du congelé

II.2.5.2. Principaux pays de destination

Le marché russe représente le premier pays en termes de valeurs d'exportation du congelé, les valeurs des exportations dans ce pays sont restées relativement stable au cours de l'année avec une importance plus ou moins accentuées

aux mois de juillet et août et, dans une moindre mesure, en novembre et décembre. La côte d'Ivoire contribue à hauteur de 22% devant le Nigéria dont la valeur des exportations reçues représente 11%. (Figure 40)

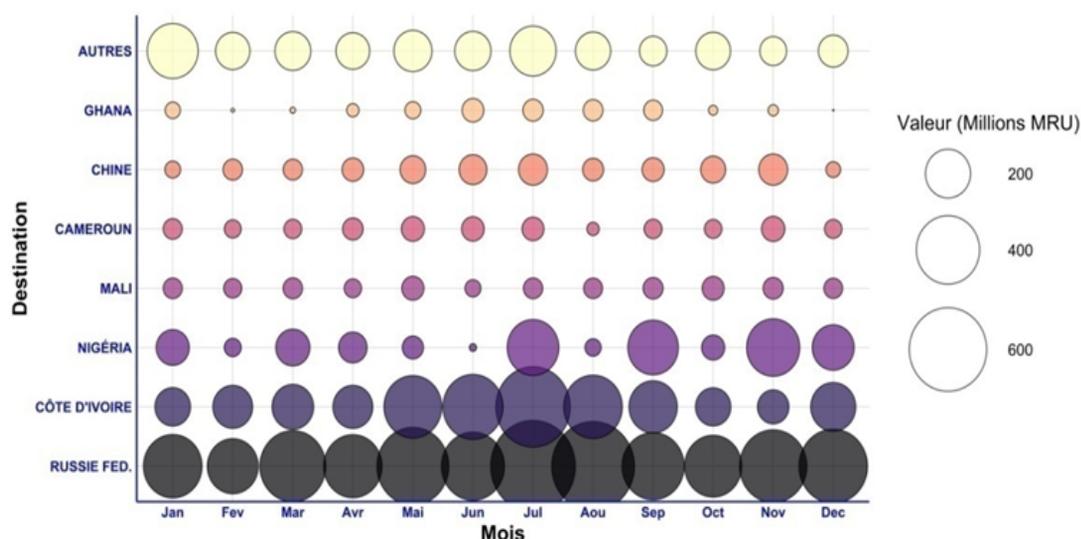


Figure 40 : Valeurs mensuelles des exportations du congelé par pays

II.2.6. Autres pêcheries

La valeur des autres pêcheries est dominée par celle issue du poisson frais. La valeur de ces pêcheries est principalement celle destinée au marché européen qui représente 88%. Ce marché est suivi par celui du continent africain à hauteur de 8% composé essentiellement du frais. La valeur des exportations de ces produits en Asie ne dépasse pas 5% formé à part presque égale à celle du frais et du salé-séché-fumé. (Figure 41)

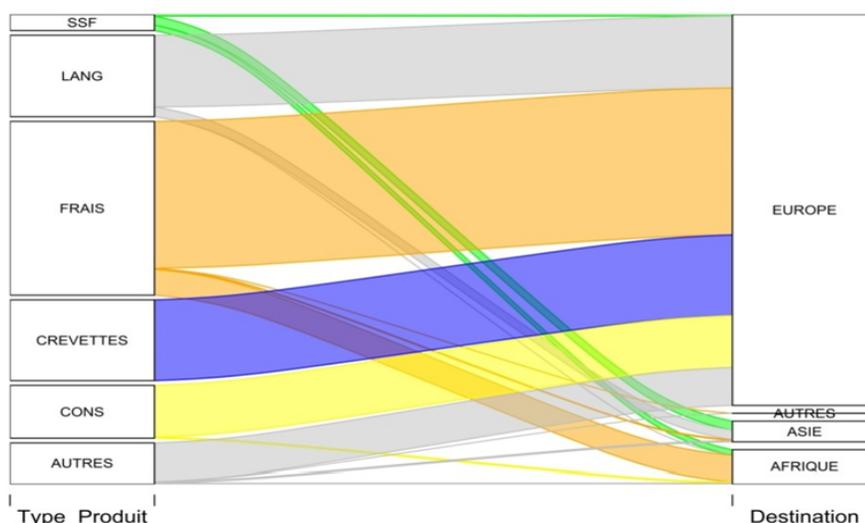


Figure 41 : Valeurs d'exportations d'autres pays par grande destination



Troisième partie

Indicateurs



III.1. La valorisation des produits

L'objectif de toute valorisation profonde des produits halieutiques consiste à l'obtention des produits plus élaborés semi-finis ou finis, ce qui favorise réellement l'intégration du secteur à l'économie nationale. En Mauritanie, la valorisation se limite essentiellement à la congélation de produits entiers, à des procédés d'élaboration (étêtage, éviscération, filetage...), des procédés de transformation traditionnelle (séchage, salage –séchage, fumage) et à la fabrication des produits transformés industriels tels que farines et l'huile de poisson réalisée à bord et à terre. La production de conserves et de plats cuisinés réputés dans l'industrie de pêche (thons, sardines, etc.) reste quasiment absente du paysage industriel mauritanien.

En 2019, la croissance des industries de valorisation des produits de la pêche a continué par la création de 8 nouvelles usines, soit une croissance de 5% par rapport à 2018 (Tableau 17, figure 47). Il s'agit principalement des grands complexes intégrant plusieurs activités de valorisation (telles que le congelé, les filets,

etc.) et la farine de poisson. Cinq de ces usines à capitaux mixtes ont été construites à Nouadhibou et 3 à Nouakchott. Parmi ces usines nous citons une usine de farine et l'huile de poisson à Nouakchott, 7 usines de traitement de produits de la pêche dont deux à Nouakchott.

La capacité de stockage a été également accrue de 10.000 tonnes par rapport à son état en 2018. Ainsi, elle est passée de 70.000 en 2018 à 80.000 tonnes en 2019, soit une croissance de 12.5%. Même, si la capacité a été triplée en l'espace de 5 ans, il reste encore du chemin à faire pour atteindre le niveau optimal nécessaire pour les produits de pêche national et éviter les conséquences parfois coûteuses en cas des crises de vente sur les marchés mondiaux. (Tableau 17, figure 47)

Nouadhibou continue toujours de dominer en matière de localisation des industries de pêche, suivi de Nouakchott puis du PK 28 qui regroupe l'ensemble d'usines de farine et huile de poisson de la zone sud du littoral.

Tableau 14. Evolution des usines agréées et des capacités de stockage

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'usines agréées à terre	68	102	122	130	140	149	157
Capacité de stockage en T	20 000	22 000	35 000	45 000	60 000	70 000	80 000

Source : DDVP

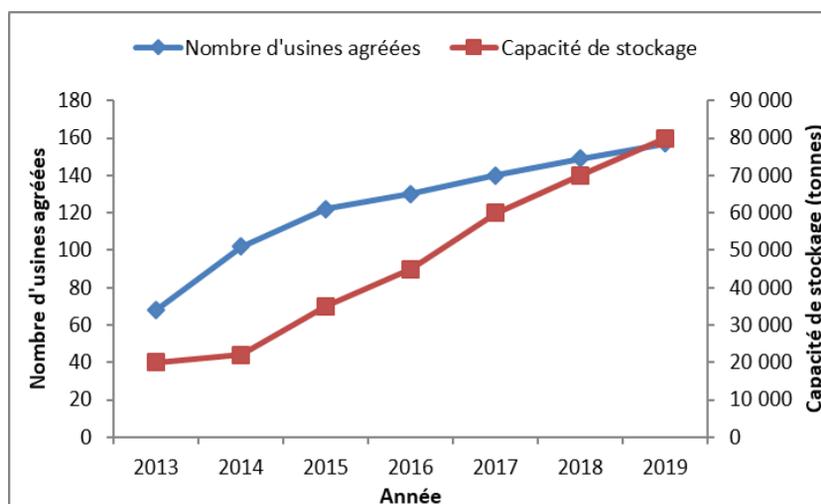


Figure 42: Evolution de nombre d'usine

III.2. Emploi du secteur

III.2.1. Emploi à bord par segment

En 2019, environ 1476 nouveaux emplois à bord ont été créés pour les pêcheurs et marins, soit une croissance d'environ 2.6% par rapport à 2018. En matière de répartition par segment, la pêche artisanale continue toujours de dominer les emplois embarqués du secteur avec 66% des emplois générés en 2019, contre 75% en 2018. La diminution légère de la part de ce sous-secteur est due à la baisse de l'affrètement.

La pêche côtière occupe la seconde place avec 11900 emplois soit 22% des emplois en 2019 dont 4685 nouveaux ce qui constitue une hausse de 39% par rapport à 2018. Le nombre des effectifs embarqués

de la pêche hauturière représente 12% des emplois totaux en 2019. Il est passé de 5906 en 2018 à 6340 en 2019 soit une augmentation de 6%. (Tableau 18, Figure 48).

Tableau 15: Emploi à bord par segment

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PC	4 555	4 496	4 614	4 378	4 849	7 215	11900
PA	19 371	30 161	20 101	36 929	39 366	39 522	35879
PH	2 560	2 387	2 566	3 267	5 534	5 906	6340
Total	26 486	37 044	27 281	44 574	49 749	52 643	54119

Source : DARE

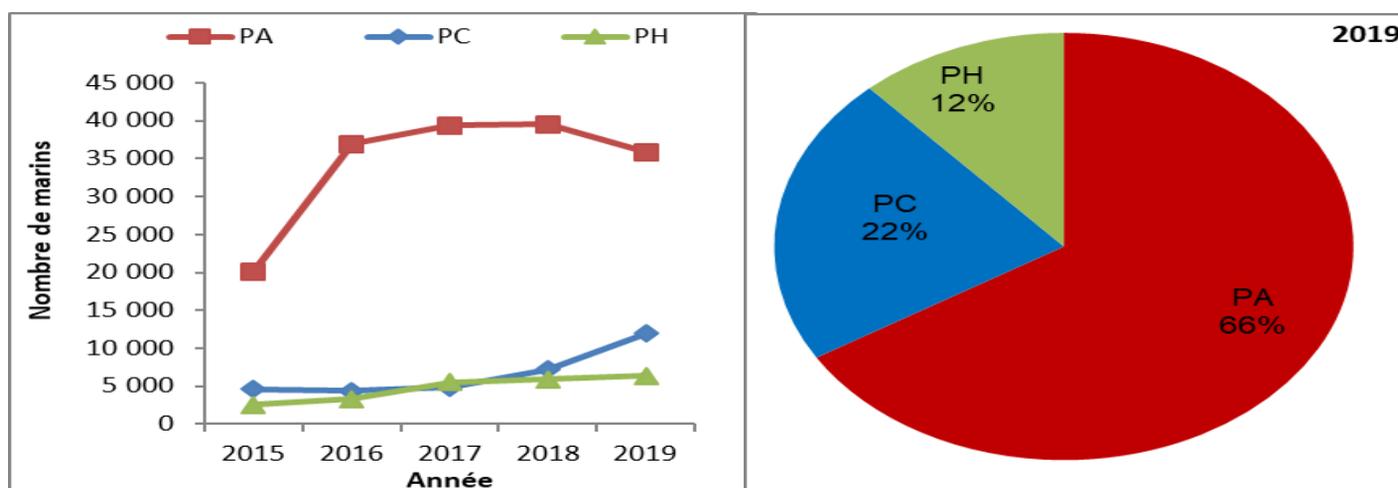


Figure 43: Emploi à bord par segment

III.2.2. Emploi à bord (nationaux et étrangers)

En matière de nationalité, les marins mauritaniens à bord représentent 87% de l'effectif total des marins actifs en 2019 contre 13% de marins étrangers en 2018 rencontrés principalement dans la pêche hauturière et côtière et sont autorisés dans le cadre des dérogations spéciales.

Une régression de -8% (soit 3896 marins mauritaniens) a été enregistrée en 2019 par rapport à 2018. A contrario, le nombre des marins étrangers a fortement augmenté par 74% ce qui peut être expliqué par l'augmentation de l'affrètement en particulier dans le segment côtier. (Tableau 19, Figure 49)

Tableau 16: Nombre de marins nationaux et étrangers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Marins mauritaniens	25 386	35 996	26 112	33 904	45 328	50 789	46893
Marins étrangers	1 100	1 048	1 169	10 670	4 421	1 854	7226
Total	26 486	37 044	27 281	44 574	49 749	52 643	54119

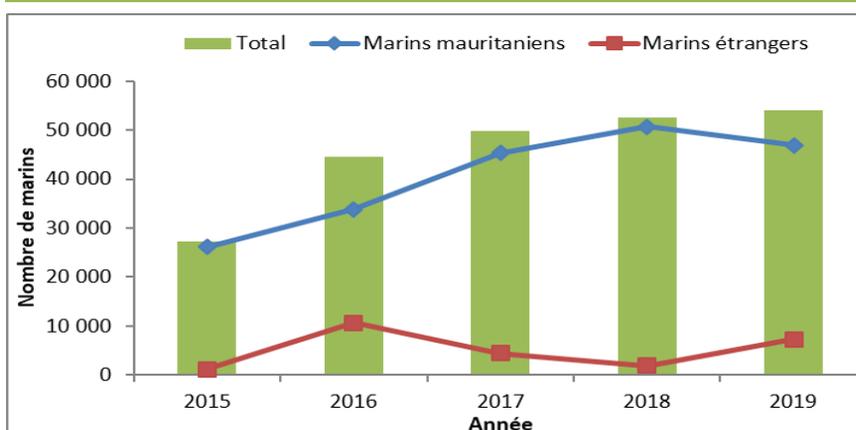


Figure 44: Nombre de marins embarqués nationaux et étrangers

III.3. La valeur ajoutée

La figure 50, montre que la valeur ajoutée de la pêche ne cesse d'augmenter ces dernières années. En effet, elle est passée de 2,7 Milliards MRU en 2015 à 6,2 Milliards en 2018 et 6,8 en 2019 (tableau 20). A contrario, le taux de croissance a fortement chuté à 9,8% en 2019.

La part de la pêche dans le PIB du secteur primaire avait légèrement diminué par 0,79% en 2019 par rapport à 2018.

La contribution de la pêche au PIB total a connu également la même régression, malgré une

augmentation continue du PIB total du pays. Elle est passée de 1.8% en 2015, à 2.1% en 2016, 2.3% en 2017, 3.3% en 2018 et 2,45% en 2019. Cette diminution est imputable principalement à la croissance de la valeur ajoutée du secteur primaire hors la pêche. (Figure 50 et 51)

Il est à signaler que l'ONS n'inclut pas les activités en aval (mareyage, usines) dans leur méthode de calcul du PIB du secteur de la pêche ce qui dévalorise significativement leur contribution.

Tableau 17: Evolution de la valeur ajoutée de l'activité des pêches (Millions MRU)

PIB/Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
VA Pêche	2 908	2 743	3 401	4 007	6 223	6 838
VA secteur primaire	35 631	38 629	39 672	42 007	46 837	54 700
PIB total	162 648	156 456	164 674	175 554	187 229	278 900
Part de la pêche dans le PIB	1,8%	1.75%	2.07%	2.28%	3.32%	2.45%
Part de la pêche dans le secteur primaire	8,2%	7.10%	8.57%	9.54%	13.29%	12.50%
Croissance de la VA pêche		-5,7%	23.99%	17.82%	55.30%	9.88%

Source : ONS, MEF, cadrage

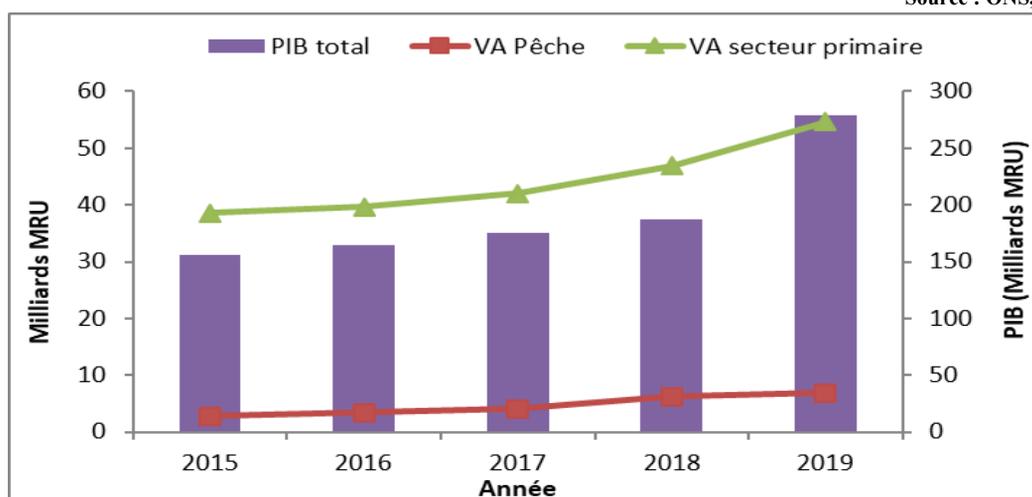


Figure 45: Evolution de la valeur ajoutée et le PIB

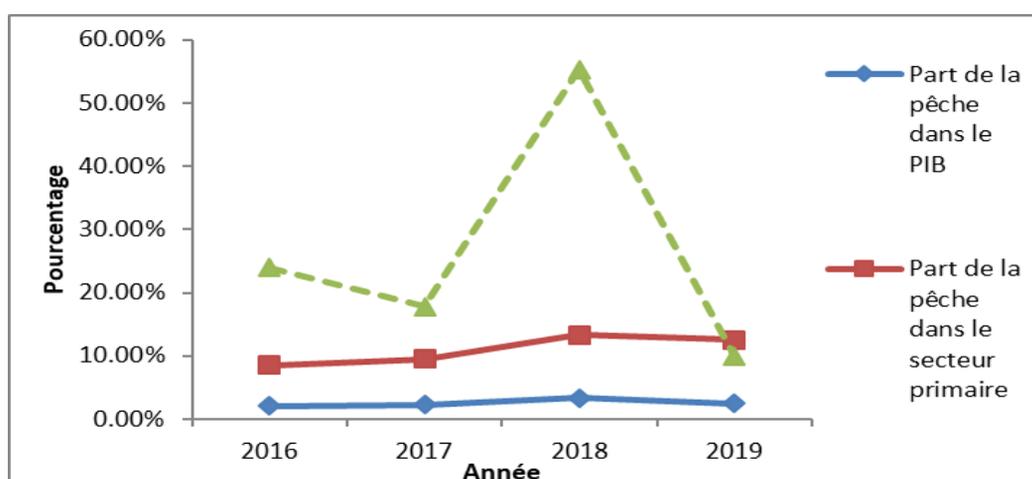


Figure 46: Evolution de la croissance de la valeur ajoutée

III.4. Les recettes publiques du secteur de la pêche

III.4.1. Les recettes en ouguiyas

En 2019, les recettes budgétaires du secteur des pêches ont franchi la barre symbolique de 10 milliards MRU et continuent ainsi leur tendance à la hausse observée ces dernières années. En effet, elles ont été de 6.7 Milliards en 2017 et 8.9 Milliards MRU en 2018, soit une croissance de plus de 33% sur les trois années. (Tableau 15)

En matière de composantes, les recettes provenant du régime étranger hors compensation financière,

qui ont atteint 3,89 Milliards MRU en 2019 ce qui représente 39%. Elle dépasse ainsi le régime national (38%) qui était en première position en 2017 et 2018. La compensation financière et la redevance des captures dans le cadre des accords de pêche et conventions libres ont été en dernière position (23%) et enregistrant ainsi une légèrement diminution par rapport à 2018 (Figure 44).

Tableau 18: Recettes du secteur de la pêche (Milliards MRU)

	2017	2018	2019
Régime National	3.04	3.92	3.78
Régime Etranger (hors compensation)	1.81	2.71	3.89
Compensation financière des accords et conventions	2.46	2.35	2.33
Recettes totales du secteur	7.32	8.99	10
Recettes publiques totales du pays	45.7	49.3	51.4
Poids du secteur dans les recettes totales du pays	16%	18%	16%

Source : DARE

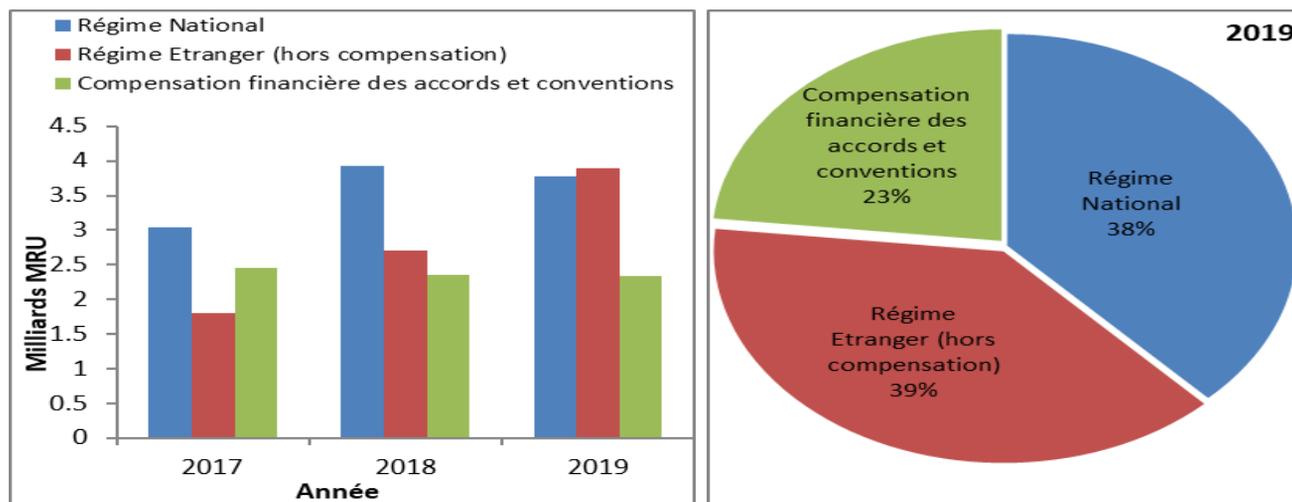


Figure 47: Répartition des recettes du Secteur

Par rapport à la recette globale du pays, le poids du secteur de la pêche a été de 16%, soit une régression apparente de 2% par rapport à son niveau de 2018 ce qui est expliqué par la croissance des recettes globales, qui sont passées de 49.3 Milliards en 2018 à 51.4 Milliards MRU en 2019 (+4%). (Figure 45).

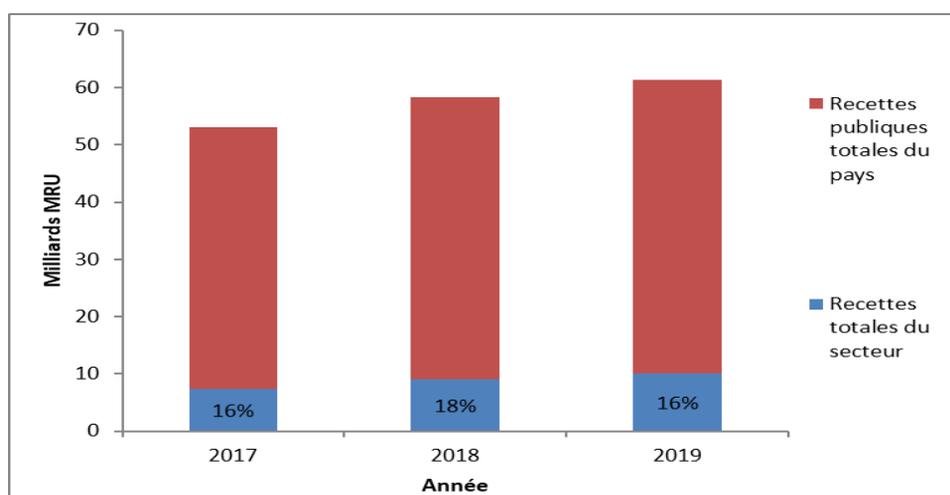


Figure 48: Evolution du poids des recettes du secteur

III.4.2. Les recettes en devises

En 2019, l'exportation des produits halieutiques a généré environ 712 millions de USD, soit une régression de plus de 5% par rapport à 2018. Cette légère diminution est imputée principalement à la baisse de la production de différents segments de la pêche en particulier la pêche hauturière qui cible les petits pélagiques. La progression continue de la part du secteur de pêche dans les exportations mauritaniennes témoigne du poids du secteur comme principal contributeur dans la génération des devises. Il est à signaler, néanmoins, que la régression de 2019 n'a pas de grand effet sur la

tendance globale des recettes en devises d'exportations du pays. (Figure 46)

Les recettes en devises du secteur de la pêche en 2019 représentent 23% des recettes globales des exportations du pays. (Figure 46)

La part du secteur dans les recettes globales des exportations du pays a passé de 19% en 2014 à 40% en 2018 avant de revenir au niveau de 31% en 2019. Le secteur des pêches devance de loin le fer (27% des recettes en devises), l'Or (22%), le Cuivre (8%), le pétrole (1%) et les autres produits (2%). (Tableau 16).

Tableau 19: Evolution de la contribution en devises, issues de l'exportation des produits halieutiques (en Millions USD)

Rubriques / Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
L'exportation globale du pays en USD	1 935	1 389	1 401	1 722	1 895	2319.2
Contribution des exportations du secteur pêche	377	389	421	625	750	712.3
% de la pêche dans les recettes d'exportation	19%	28%	30%	36%	40%	31%

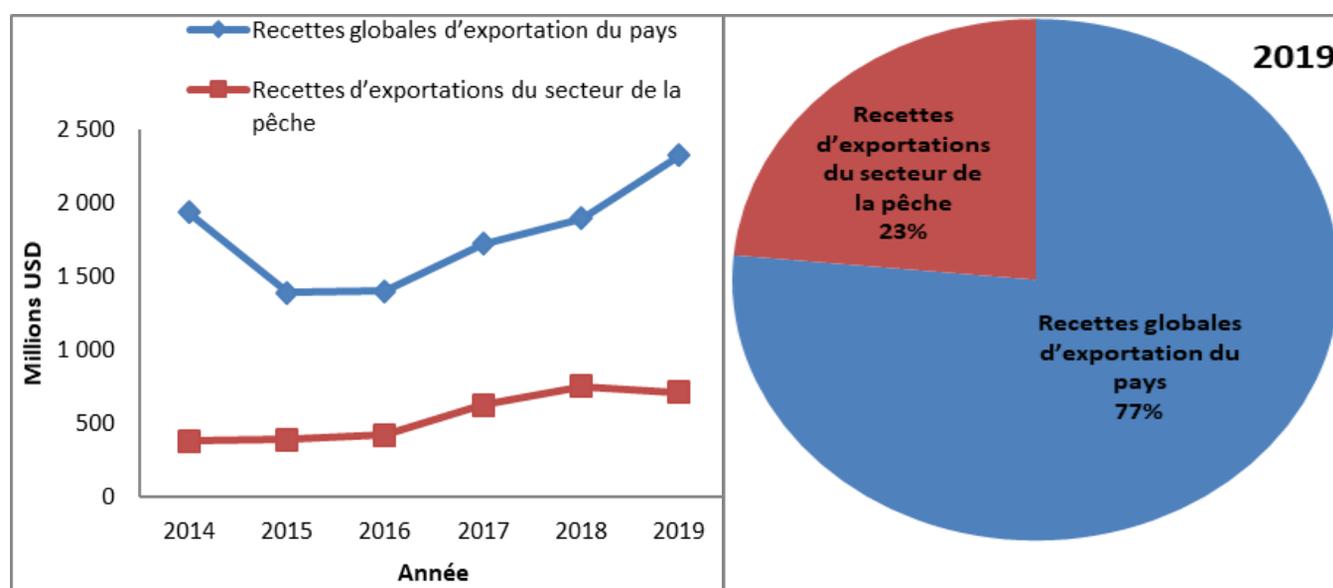


Figure 49: Evolution des recettes en devises

III.5. La consommation du poisson au niveau national

Depuis plusieurs années, une politique nationale de promotions des produits de la pêche a été instaurée notamment par la création de la Société Nationale de Distribution de Poisson (SNDP). Dans ce cadre, des distributions, à des prix symboliques, ont été organisées de manière régulière dans les zones les plus reculées du pays. La distribution de poisson à ces prix abordables a particulièrement contribué à renforcer la sécurité alimentaire des foyers les plus démunis. En 2018, l'IMROP a conclu que la consommation nationale per capita serait de 12.6 kg. Cette estimation est corroborée par les données l'ONS de 2014, qui estiment la consommation du poisson à 13.31 kg. Ces différentes estimations témoignent du progrès important enregistré ces dernières années en termes de la promotion de la consommation du poisson, qui ont permis de tripler le ratio de la consommation en l'espace de 20 ans.

Depuis sa création en 2013, la Société Nationale de Distribution de Poissons (SNDP) a contribué de manière significative à la promotion de la consommation nationale des produits de la mer.

Elle a continué en 2019 ses efforts à l'intérieur du pays par l'élargissement de son réseau de distribution pour couvrir 256 points de distribution, répartis sur 29 centres de distribution (plateformes et conteneurs frigos), au niveau de toutes les capitales des Wilayas en

plus de certaines Moughataas jugées prioritaires. Des sites pilotes de distribution sont explorés également dans le cadre de partenariats provisoires avec 14 communes de l'intérieur du pays. Aujourd'hui, la SNDP gère une forte demande d'utilisateurs, provenant de tous points du territoire national, où les populations, prenant conscience de l'utilité du produit et de son accessibilité réclament l'ouverture de nouveaux points à proximité. Le volume de distribution quotidien de la société s'élève à 46 tonnes et sa flotte de transport compte 20 unités, toutes capacités confondues (5 camions de 40 tonnes, 2 camions de 10 tonnes, 1 camion de 20 tonnes, 9 tricycles de 2 tonnes, 3 véhicules de liaisons).

Les quantités distribuées en 2019 ont atteint 8214 tonnes, enregistrant ainsi, une augmentation de 12% par rapport à 2018. Elle est parvenue à couvrir 33 villes. La part de chaque ville a été proportionnelle à sa population.

La grande quantité a été distribuée à Nouakchott (31%) dans 86 points avec un rythme quotidien d'environ 12 tonnes. Les quatre Wilayas du fleuve ont bénéficié de 28% suivi par les Wilayas de l'Est par 21%. Les Wilayas du Nord ont reçu 12% et la ville de Nouadhibou 8%. (Tableau 14, Figure 42).

En matière d'évolution interannuelle des quantités distribuées par la société, on observe une augmentation de 2015 jusqu'en 2017 avant de régresser en 2018 d'environ 13% soit 1000 tonnes. En 2019, elles sont augmentées à nouveau de 11% soit 967 tonnes. (Figure 43)

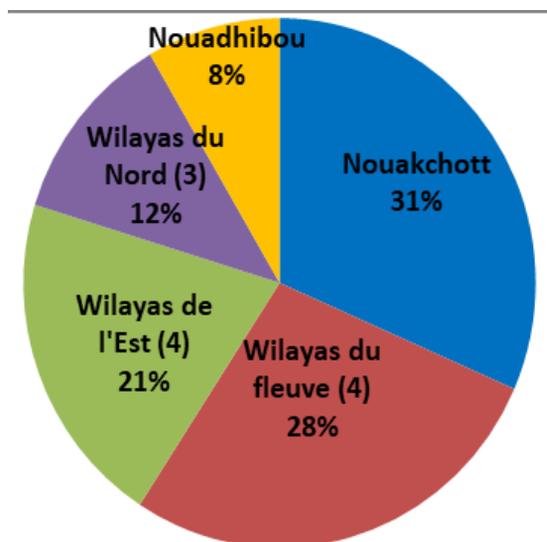


Figure 50: Répartition géographique des quantités distribuées en 2019

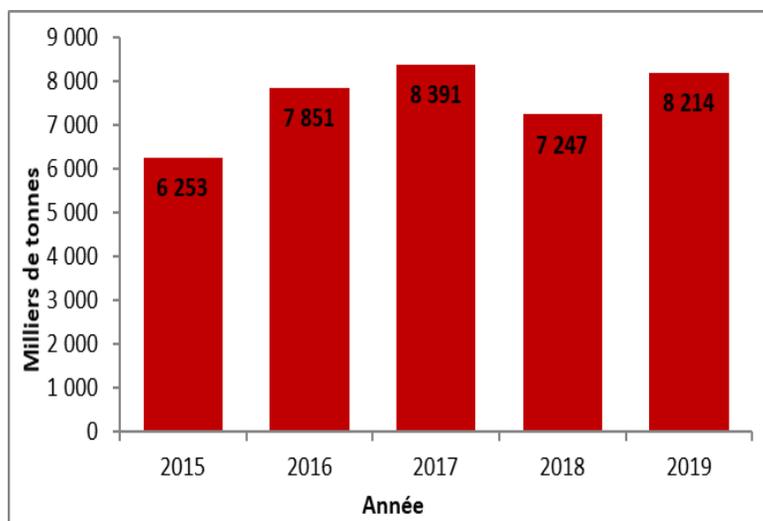


Figure 51: Evolution des quantités de poisson distribuées par la SNDP

Tableau 20: Volumes de poisson distribués par la SNDP (par Kg)

Centres	2015	2016	2017	2018	2019	%
NKTT	1 621 000	2 240 000	2 500 000	2 036 000	2246000	27%
NDB	950 000	874 000	753 000	668 000	600000	7%
KAEDI	323 000	418 000	417 000	426 000	353000	4%
KIFFA	594 000	622 000	575 500	416 000	454000	6%
ALEG	365 000	480 840	446 000	355 000	375000	5%
BOGHE	394 000	451 000	412 500	335 990	349000	4%
ZOUERATE	418 000	380 000	380 000	320 000	340000	4%
ROSSO	327 000	470 000	395 000	315 000	354000	4%
ATAR	373 000	457 030	427 000	299 000	302000	4%
NEMA	156 000	283 000	298 000	273 000	256000	3%
TIDJIKJA	81 000	173 630	206 000	219 000	216000	3%
AIOUN	204 000	247 000	332 000	205 000	241000	3%
MBOUT	127 000	148 000	193 500	189 000	242000	3%
BOUTILIMIT	61 000	187 000	176 000	156 000	240000	3%
AKJOUJT	117 000	-	131 000	153 000	118000	1%
TIMBEDRA	-	-	114 000	117 000	140000	2%
TINTANE	-	51 000	125 000	111 000	141000	2%
SELIBABI	36 000	50 000	24 000	107 000	212000	3%
MOUDJERIA	-	-	58 000	93 000	80000	1%
MEDERDRA	-	-	65 000	88 000	82000	1%
MONGUEL	-	-	41 000	85 000	73500	1%
AMOURJ	-	-	87 000	72 000	72000	1%
BARKEWOL	-	-	88 000	70 000	80000	1%
OUADANE	57 000	67 000	64 000	56 020	64000	1%
BABABE	-	23 000	8 000	51 000	154000	2%
BENICHAB	-	8 000	24 000	24 010	16000	0%
NIABINA	-	6 000	5 000	4 510	5500	0%
AJOUEIR	-	13 000	15 500	2 000	8000	0%
BOULENOIR	24 206	23 655	22 596	-	-	-
OUADNAGA	6 500	13 500	7 500	-	-	-
Autres	18 000	164 000	-	-	400000	5%
Total général	6 252 706	7 850 655	8 391 096	7 246 530	8 214000	-

Source : SNDP

Rapport annuel des statistiques
Observatoire Economique et Social des Pêches(OESP)

Quatrième partie : Pêche Continentale

Quatrième partie



IV. La Mare de MAHMOUDA

La mare de Mahmouda est une zone inondable située à environ 50 Km au Sud-Ouest de Néma.

C'est une zone relativement plane bordée à l'Ouest par des plateaux rocheux, au Nord par des massifs dunaires continentaux (Nebyet Edriss El abiadh et Nabyet Ourkine), vers l'Est par des terres sablonneuses plus élevées que la plaine, et vers le Sud par les massifs dunaires de Nebyet Tarbassa et

de M'barague

La mare est alimentée par ruissellement à partir de l'Oued Gaat Oum Aleg (affluent principal) et de Oued Ajar Bou El Adam (affluent secondaire qui confluent dans le Krae Al Akhdar pour se déverser dans la mare de Mahmouda

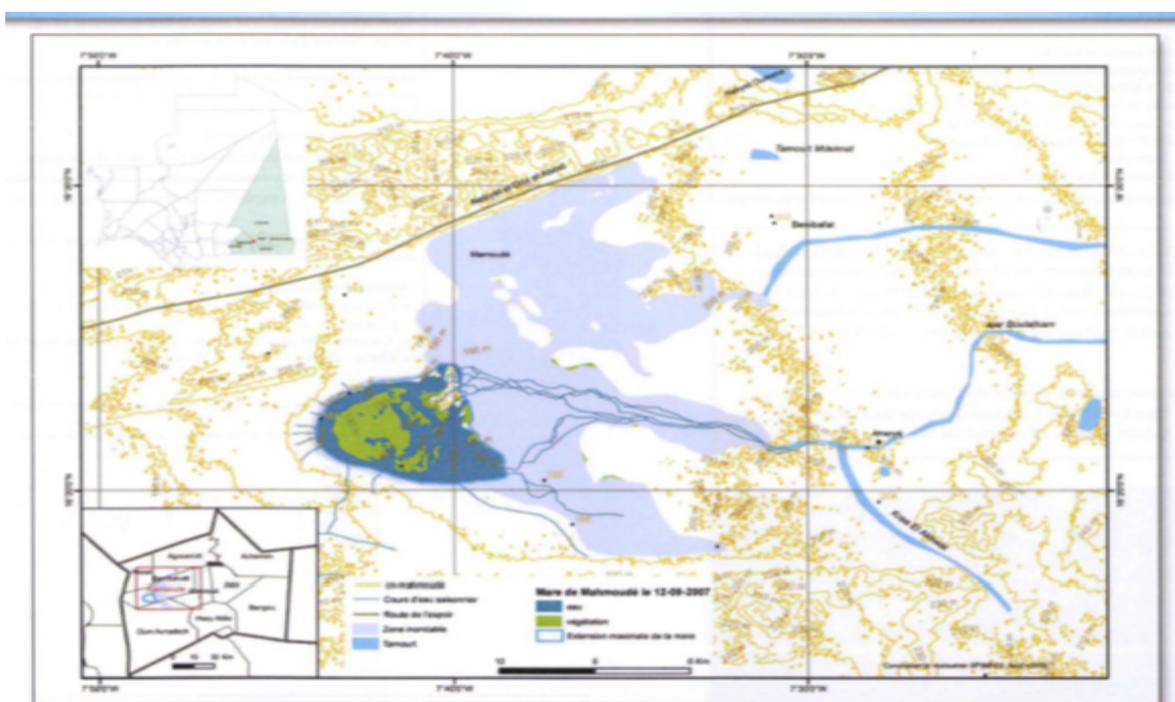


Figure 52: La mare de Mahmouda

Coordonnées Géographiques : Elle s'étend entre les parallèles 16°18' et 16° 31' N et les méridiens 07°31' et 07°44' W

- Wilaya : Hodh Echarghi
- Moughataa : Néma
- Commune : Beribavatt
- Site urbain proximal : Néma au Nord-Est à 50Km
- Morphologie : zone inondable pratiquement plane, allongée dans la zone Est-Ouest
- Longueur : 7 Km
- Largeur : 200 à 400 m (maximum 1 km)
- Altitude : +185m IGN au niveau de la dépression d'amzigui
- Superficie : de 2500 ha (dépression d'Amzigui) à 16200 ha (à la cote +193m IGN)
- Profondeur : 1,5m (maximum 7m dans la dépression d'Amzigui)
- Saisonnalité du plan d'eau : permanent
- Principaux émissaires : par les oueds Varae El kettane et Krâ'jreich

La mare de Mahmouda

Le sol de Mahmouda

Le sol est sablo-argileux avec des terres salées au Nord et plus fertiles au Sud.

La végétation herbacée rupicole est abondante, constituant par endroits des ilots dans la mare; la végétation ligneuse est présente au Sud notamment une forêt d'Acacia niltica le long de Krae El Akhdar et également dans les environs de Beribavatt dans les Bras de l'Oued.

La faune est composée de :

Oiseaux : Limicoles nombreux près de la mare

Reptiles : les espèces *Varanus niloticus* et *Varanus exathematicus*.

Poissons : 2 espèces rencontrées dont les claridaes



Activités économiques

Elevage : élevage de bovins et de petits ruminants (activité de loin dominante) : Pâturage et abreuvement

Culture sous pluies : quelques champs de petite taille très dispersés

Pêche : pratiquée par des maliens

Données relatives à la pêche continentale

Types de pêche : Filets maillants et palangres

Nombre de pêcheurs : 1110 pêcheurs professionnels

Nombre de pirogues : 70 à 100

Nombre d'espèces ichtyologiques capturées : 2

Tonnage des captures : 18 tonnes/semaines

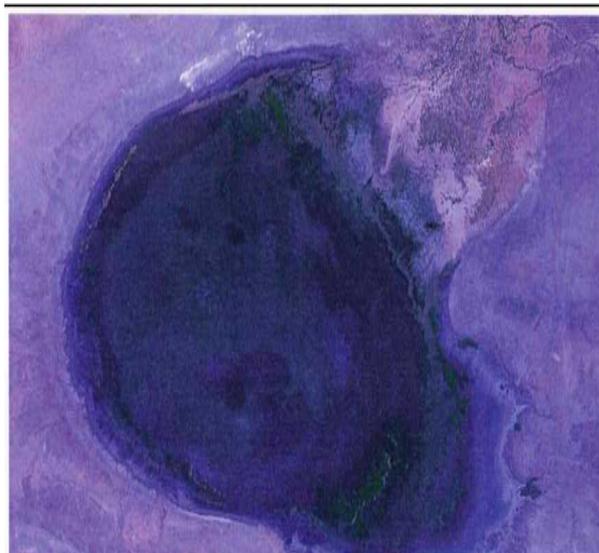
Population totale autour de la mare : 2500

Sites de commercialisation : Nara au Mali

AMIZIGUI

La dépression d'Amzigui représente la mare pérenne car située à l'altitude

185m IGN alors que le reste de la plaine oscille autour de 190-193m IGN. C'est ainsi que lors d'inondation maximales, la mare atteint la cote 193m et la profondeur d'eau atteint 7m dans la dépression d'amzigui par contre en 1987 année très sèche, sur les 2500 ha que constitue l'Amzigui, seuls 1500 ha avait été inondés, avec une profondeur d'eau de près de 75 cm.



Conclusion

Le rythme d'accroissement des captures constaté sur les cinq dernières années de 2014 à 2018 avec un taux moyen de 39% a été suivi d'une baisse en 2019 de 27% soit plus de 322.000 tonnes par rapport à l'année 2018 qui a été une année de référence. Cette diminution peut être imputée principalement à la chute des captures hauturières d'une part, et de la pêche artisanale et côtière d'autre part, qui ne cesse de diminuer progressivement

Quant aux exportations, l'année 2018 a connu une augmentation de 26% dans les exportations totales des produits de la pêche maritime par rapport à l'année 2017, le niveau le plus élevé depuis 2013, soit 897.440 tonnes.

Globalement, les exportations en volume ont connu une légère diminution en 2019 comparée à 2018 de l'ordre de -2%, soit près de 20 000 tonnes. Cette diminution varie suivant les produits exportés.

La valeur des exportations de 2019 a connu une régression par rapport à 2018 de l'ordre de -4%. Cette diminution est imputée plutôt à la diminution dans la valeur des exportations de la farine de poisson, troisième produit en termes d'importance de valeur commerciale.

D'autre part, les pélagiques ont connu une chute de -65% dûe principalement à la chute dans le volume total exporté en 2019.

La valeur ajoutée de la pêche ne cesse d'augmenter ces dernières années. En effet, elle est passée de 2,7 Milliards MRU en 2015 à 6,2 Milliards en 2018 et 6,8 en 2019.

En 2019, Le continent européen continue à dominer largement en termes de valeurs des exportations à hauteur de 43% du total de la valeur des produits exportés. Les céphalopodes constituent 70% de la valeur totale des produits exportés vers cette destination suivi de la farine et d'huile de poisson à hauteur de 19%

Les recettes budgétaires du secteur des pêches ont franchi la barre symbolique de 10 milliards MRU et continuent ainsi leur tendance à la hausse observée ces dernières années.

Les quantités distribuées en 2019 ont atteint 8214 tonnes, enregistrant ainsi, une augmentation de 12% par rapport à 2018. la société de distribution est parvenue à couvrir 33 villes. La part de chaque ville a été proportionnelle à sa population.

Annexes



Annexes

Annexe 1. Prix moyens des principales espèces commercialisées (MRO/KG)

	2013	2014	2015	2016	2017
MEROU JAUNE P	2 304,80	2 323,53	2 200,00	2 744,24	3 022,13
THIOF G	2 281,10	2 300,00	2 078,16	2 323,88	2 856,17
THIOF P	2 004,00	2 012,09	1 816,18	2 157,87	2 530,21
CALAMARE	771,20	864,71	900,00	900,00	2 285,41
POULPE	881,60	1 574,84	1 441,28	1 754,63	2 179,83
MEROU JAUNE G	1 827,20	1 732,68	1 730,64	1 819,53	2 068,94
MEROU NOIR	1 604,80	1 782,35	1 779,19	1 797,24	1 787,23
COURBINE	1 279,20	1 404,25	1 543,02	1 622,22	1 571,67
DORADE ROSE G	1 260,80	1 270,59	1 196,51	1 331,34	1 355,98
CAPITAINE	578,40	593,79	800,00	792,59	981,55
DORADE ROSE M	727,20	758,50	766,86	885,25	940,60
PAGEOT	328,40	411,11	359,88	399,54	685,90
Mulet	441	392	205	339	674
DORADE GRISE	230,80	232,46	214,53	246,05	341,63
Sardinelle	48	38	54	56	118

Source : DARE

Annexe 2 Glossaire des produits exportés

<i>Libellé</i>	<i>Explication</i>
Céphalopodes	Poulpes principalement congelés et marginalement frais ¹ , Seiches et calamars congelés
Pélagiques ²	Anchois, Sardines, Sardinelles, Maquereaux, Chinchards, Thons rouges, Thons obèses congelé
Démersaux ³	Soles, Dorades, Truites, Turbots, Merlus, Tilapias, Anguilles, Squales, Reais, Bars, Homards, Crabes, Coquilles, Clams, Coques, Arches, Ormeaux, Méduses, Poissons plats, Foies, Oeufs, Laitances, Salés, Séchés, Fumés, Saumure, Sparidae, Autres
Congelés ⁴	Soles, Turbots, Poissons plats, Thons, Sardinelles, Sardine, Chinchards, Maquereaux, Merlus, Reais, Bares, Œufs foies, Filets, Autres poissons
Frais ⁵	Thons, Maquereaux, Moules, Vivants, Fraiches, Réfrigérées, Autres Œufs foies, Filets
Farines	Farines et Poudres de poissons
Huiles	Huiles, graisse
Crustacés ⁶	Langoustes, Langoustines, Crevettes et autres crustacés
Conserves ⁷	Calmars, Seiches, Autres Préparations, Saucissons

Source : Douane

1 - Il s'agit de petites quantités de poulpe

2 - Principalement destiné aux marchés africain et russe.

3 - Essentiellement congelés

4 - Destiné majoritairement à l'Afrique (90%)

5 - Produits frais ou réfrigérés

6 - Produits congelés, frais ou vivant de la pêche maritime et de la pêche continentale

7 - Principalement des conserves à bord de bateaux-usines

Acronymes

CEPH	Céphalopodes
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
CIDDPM	Cadre d'Investissement pour le Développement Durable de la Pêche en Mauritanie
CONS	Conserve
CTS	Comité Technique des Statistiques
DARE	Direction de l'Aménagement des Ressources et des Etudes
DDVP	Direction du Développement et de la Valorisation des Produits
DEM	Demersaux
DGD	Direction Générale des Douanes
DGD	Direction Générale des douanes
DMM	Direction de la Marine Marchande
DPCP	Direction de la Pêche Continentale et de la Pisciculture
GCM	Garde Côtes Mauritaniennes
ICCAT	Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
KG	Kilogramme
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEFDGI	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale des Impôts
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MSY	Maximum Sustainable Yield
NDB	Nouadhibou
NKTT	Nouakchott
OESP	Observatoire Economique et Social des Pêches
ONISPA	Office National d'Inspection des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture
ONS	Office National des Statistiques
PA	Pêche Artisanale
PC	Pêche Côtière
PEL	Pélagiques
PH	Pêche Hauturière
PIB	Produit Intérieur Brut
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SSF	Salé Séché Fumé
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson
SNDP	Société Nationale de Distribution de Poisson
SSPAC	Système de Suivi de la pêche Artisanale et Côtière
T	Tonne
TAC	Total Admissible des Captures
VA	Valeur ajoutée
ZEE	Zone Economique Exclusive
ZEEM	Zone Economique Exclusive Mauritanienne

Définitions

La pêche : Désigne l'acte ou la tentative de capturer, extraire ou tuer, par quelque procédé que ce soit, des espèces vivantes dont le milieu de vie normal ou le plus fréquent est l'eau.

Pêche de subsistance : est celle pratiquée sous la forme traditionnelle, elle a pour but principal l'obtention d'espèces comestibles pour la subsistance du pêcheur et de sa famille et ne donne pas lieu à la vente de la majeure partie des captures.

Pêche commerciale : est pratiquée dans un but lucratif.

Pêche artisanale maritime : désigne toute pêche, s'exerçant à pied ou à l'aide de navires pontés ou non pontés de longueur hors-tout (LHT) inférieure ou égale à quatorze (14) mètres non motorisés ou ayant un moteur de puissance inférieure ou égale à 150 chevaux et opérant avec des engins de pêche passifs, à l'exception de la senne tournante coulissante.

Pêche côtière: désigne toute pêche exercée par un navire (i) de longueur inférieure ou égale à 26 mètres et ne remplissant pas les conditions spécifiques de la pêche artisanale pour les Céphalopodes, Crustacés, Poissons de fonds et (ii) de longueur strictement inférieure à 60 m pour les pélagiques. Les navires de pêche côtière opèrent avec des engins passifs ou non à l'exception du chalut de fond et de la drague.

Pêche hauturière: désigne toute pêche commerciale pratiquée à l'aide de navires ayant des caractéristiques autres que celles de la pêche artisanale ou de la pêche côtière.

Le régime national : constitue le régime de principe pour l'exploitation des ressources halieutiques des eaux sous juridictions mauritaniennes.

Le régime étranger : est un régime d'exploitation exceptionnel accordé à tout concessionnaire disposant d'un droit d'usage alloué dans le cadre d'accords internationaux de pêche ou autres arrangements avec un pays tiers, un groupe de pays ou une entité privée étrangère.

Etablissement de traitement et de transformation de produits de pêche : tout local ou installation à terre ou à bord, dans lequel des produits de pêche sont traités, manipulés, entreposés, mis en boîte, séchés, mis en saumure, salés, fumés, réfrigérés, mis en glace ou congelés ou traités de toute autre manière, à des fins commerciales.

TAC (Total Admissible des Captures): Désigne la quantité des captures de ressources halieutiques autorisée pendant une période donnée.

MSY (Maximum Sustainable Yield) : correspond à la capture annuelle la plus élevée possible, qui peut être maintenue au fil du temps, en maintenant le stock à un niveau produisant une croissance maximale. Le MSY fait référence à un état d'équilibre hypothétique entre la population exploitée et l'activité de pêche.

Produits congelés : Tout produit ayant subi une congélation permettant d'obtenir à cœur une température inférieure ou au plus égale à -18°C , après stabilisation thermique.

Farines et huiles de poisson : produits finis obtenus à partir des rebus des usines de transformation et des rejets de poisson entier frais, notamment les petits pélagiques.

Produits frais ou vivants, produits entiers ou préparés : produit n'ayant subi en vue de sa conservation, aucun traitement, autre que la réfrigération/ produits capturés et maintenus vivants, comme les langoustes vertes et langoustes roses.

Les données utilisées et leurs sources

Les informations et analyses contenues dans ce rapport sont issues d'une compilation des sources de données des différentes structures du département ainsi que les autres départements sectoriels, il s'agit de : la Garde Côtes Mauritanienne (GCM), la Direction Générale de l'Exploitation des Ressources Halieutiques (DGERH), la Direction de la Marine Marchande (DMM), la Direction de l'Aménagement des Ressources et des Etudes (DARE), la Direction du Développement et de la Valorisation des Produits (DDVP), la Direction de la Pêche Continentale et de la Pisciculture (DPCP), l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP), Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson (SMCP), la Société Mauritanienne de Distribution du Poisson (SNDP), l'Office National d'Inspection des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA), la Direction Générale des douanes, la Banque Centrale de Mauritanie (BCM), etc. Ces données ont été validées par le Comité Technique des Statistiques, qui regroupe l'ensemble d'institutions productrices des données sur le secteur des pêches.

Concernant les données sur les captures, on note par exemple que les navires hauturiers et les bateaux côtiers opérant dans la zone économique exclusive Mauritanienne (ZEEM) sont tenus à remplir quotidiennement un journal de bord qui est transmis à la Garde Côtes Mauritanienne (GCM), à la fin de chaque marée. Dans ce journal de pêche sont renseignées toutes les informations relatives aux caractéristiques du bateau et de la marée ainsi que les opérations de pêche effectuées, la date et les lieux d'activité.

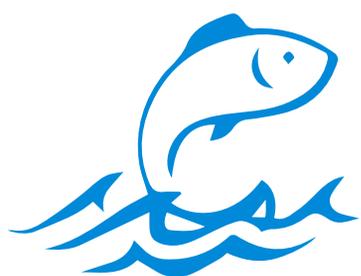
On doit cependant noter que les données relatives à la pêcherie thonière sont absentes dans ce rapport. En effet, vu l'absence d'une flotte nationale ciblant cette pêcherie de grands pélagiques, ces espèces sont pêchées dans le cadre des accords bilatéraux entre la Mauritanie et certains pays ou groupes de pays dont le Japon et l'Union européenne. Ces pays déclarent leurs captures directement à la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT). A partir de 2018 ces données seront disponibles au niveau de la GCM et pourront donc être exploitées par l'OESP.

Pour la pêche artisanale, un système de suivi dénommé SSPAC (Système de Suivi de la Pêche Artisanale et Côtière) est mis en place par l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) et permet de donner une estimation des captures et de l'effort de pêche de ce segment. Ce système est basé sur un échantillonnage des retours de pêche au niveau des principaux points de débarquement du littoral. Cet échantillonnage est complété par un recensement mensuel des unités de pêche actives et sert de base pour l'extrapolation des captures et de l'effort de pêche. Une enquête cadre semestrielle est menée également par l'IMROP afin de recenser les moyens matériels et humains de la pêche artisanale. Elle fournit, notamment, une estimation de l'emploi embarqué de la PA.

Les données relatives aux exportations sont fournies par la Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson (SMCP) et les services de douanes chargés des systèmes d'informations (SYDONIA).

Concernant la pêche continentale, la Mauritanie dispose d'énormes potentialités exploitables et constituent dans le cadre d'une approche intégrée, un appoint pour les politiques de gestion et de développement durable. A cet effet, la Stratégie nationale du secteur en cours 2015-2019 a dédié un axe à la promotion et au développement de la pêche continentale et fluviale. Une direction centrale chargée exclusivement de la promotion et du développement de ce sous-secteur a été créée. Une partie de ce rapport est consacrée aux principaux indicateurs disponibles pour ce sous-secteur.





Rapport annuel des statistiques
Observatoire Economique et Social des Pêches
(OESP)

2019
année